IDIA

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 AVRIL 2025

Exercice clos le 31/12/2024

IDIA CAPITAL INVESTISSEMENT

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 AVRIL 2025

Mesdames, Messieurs,

Les actionnaires de la société IDIA, société anonyme au capital de 5.000.010 euros, dont le siège social est situé 12, place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 508 667 094 RCS Nanterre (ci-après « **IDIA** » ou la « **Société** »), ont été convoqués en assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) afin (i) d'entendre le compte rendu de l'activité et des résultats de la Société pour l'exercice 2024, (ii) de renouveler le mandat des administrateurs et (iii) d'approuver une modification du règlement intérieur.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

SOMMAIRE

1. Situation et activité de la Société p. 3

2. Propositions soumises à l'assemblée générale mixte p. 9

3. Rapport sur le gouvernement d'entreprise au sens des articles L. 225-37 & s. du Code de commerce p. 13

Annexe p. 18

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1. Environnement économique et financier

1.1.1. Environnement économique 2024

L'année 2024 a été riche en évènements, avec un impact fort sur notre économie : incertitudes liées à l'environnement politique national, à l'économie internationale, à l'aggravation des tensions géopolitiques (avec notamment la poursuite de la guerre en Ukraine et la tension accrue au Moyen-Orient) ou encore à la crainte des nouvelles politiques économiques et commerciales liée à l'alternance politique aux Etats-Unis.

Dans cet environnement, l'économie française a affiché en 2024 une croissance modérée de 1,1%, marquant une légère amélioration par rapport à la croissance de 2023 (+0,9%). Cette progression a été principalement soutenue par la dépense publique et le commerce extérieur. La demande intérieure reste toutefois faible, avec une consommation des ménages qui décélère en volume, malgré une inflation qui diminue à 2% en 2024 (vs 4,9% en 2023) sous les effets conjugués de l'arrêt de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la baisse des prix de l'énergie, avec pour la France le maintien du bénéfice du bouclier tarifaire mis en place de 2021 (jusqu'en février 2025). Le déficit public atteint 6% du PIB en 2024.

L'investissement des entreprises a continué de reculer pénalisé par des conditions de financement peu favorables et une incertitude politique persistante. Il en va de même pour l'investissement des ménages.

Les perspectives pour 2025 demeurent incertaines, avec une croissance attendue en léger recul (+0,9%). Selon l'Insee, à l'exception du secteur des services où les tarifs restent élevés, les hausses de prix de l'agroalimentaire devraient rester modérées. Idem pour les prix de l'énergie qui sont, eux aussi, attendus en repli. Toutefois, il faudra surveiller de près l'impact possible de l'incertitude sur le plan politique et fiscal au niveau national, comme sur le plan des politiques commerciales à l'échelle mondiale (notamment américaine).

1.1.2. Le marché

A la date de publication de ce rapport, FRANCE INVEST et le cabinet GRANT THORNTON n'ont pas encore publié l'étude annuelle sur l'activité des acteurs français du capital investissement. Aussi, est communiqué ci-après un résumé de leur étude portant seulement sur le 1er semestre 2024.

En France, selon cette étude, au 1er semestre 2024, malgré des indicateurs en retrait, l'activité du capital investissement est restée soutenue, en montants investis et en nombre d'entreprises accompagnées, en ligne avec le niveau observé au 1er semestre 2023.

En l'absence de levées de fonds supérieures à 1 Md€, les levées de fonds de capital investissement (hors infrastructure) au S1 2024 se stabilisent par rapport au S1 2023 et reprennent légèrement (9,5 Mds€ levés vs. 8,4 Mds€ en moyenne semestrielle depuis 2018, hors levées supérieures à 1 Md€). On note une légère progression des levées de 100 M€ à 1 Md€, alors que les closings inférieurs à 100 M€ ralentissent. Les levées de fonds sur les secteurs du capital-développement et du capital-transmission sont stables par rapport au 1er semestre 2023, portées par la reprise des engagements des fonds de fonds et des assureurs, et plus globalement par les investisseurs d'origine française, soulignant l'intérêt renouvelé pour la classe d'actifs. En revanche, les levées en venture & growth restent à des niveaux faibles, un point d'attention pour le financement des sociétés innovantes.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

En capital investissement (hors fonds d'infrastructure), le niveau d'activité est resté stable par rapport au S1 2023 (tant en montants investis qu'en nombre d'entreprises accompagnés). L'activité s'est concentrée sur des réinvestissements par les équipes de gestion dans les entreprises accompagnées pour soutenir leur croissance et sur des transactions secondaires. À l'inverse, nous relevons une baisse des premières ouvertures de capital (29 % contre 35 % sur la même période l'an dernier). Avec près de 30 % des investissements, le secteur de l'industrie se distingue par son dynamisme (2,9 Md€ dans 336 entreprises). Les secteurs de la santé et du numérique sont également très actifs. La part des investissements en France progresse significativement, atteignant 84 % des montants déployés contre 69 % en moyenne semestrielle depuis 2018, un signal d'attractivité des entreprises françaises. Enfin, les opérations nécessitant des injections de fonds propres supérieures à 50 M€ se sont stabilisées par rapport au 1er semestre 2023, après le ralentissement de 2022 lié aux conditions de financement.

Concernant les cessions, dans un contexte toujours marqué par les incertitudes pour les acquéreurs et les vendeurs, le nombre d'entreprises cédées reste insuffisant. Avec 600 opérations de cessions, la reprise est plus lente qu'anticipée et demeure encore faible traduisant un attentisme persistant sur le marché. Néanmoins, ce marché est lui aussi marqué par une très forte saisonnalité, avec un 2nd semestre systématiquement plus dynamique.

1.2. Activités de la société

- IDIA est une société de gestion de portefeuille agréée le 28 avril 2015 sous le numéro GP-15000010 par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), conformément aux articles L. 214-24 III et L. 532-9 du Code monétaire et financier et aux articles 316-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Elle relève de la directive 2011/61/UE du Parlement et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (dite « **Directive AIFM** »). Son capital est détenu à 99,99 % par la société CREDIT AGRICOLE SA (784 608 416 RCS Nanterre), une action étant détenu par CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE (cf. ci-dessous).

 La Société a pour objet :

 - A titre principal, la gestion de plusieurs fonds d'investissement alternatifs (« **FIA** ») au sens de la directive n° 2011/61/UE dans les limites fixées par l'agrément délivré par l'AMF et sur la base du programme d'activité approuvé par l'AMF ;
 - La fourniture de services d'investissement dans les limites de l'agrément de l'AMF et sur la base du programme d'activités de la société ;
 - La fourniture de services connexes ou complémentaires aux services d'investissement, tels que notamment le conseil aux entreprises en matière de structure de capital et de stratégie industrielle ;
 - Toutes prises de participations pouvant être effectuées par les sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
 - La souscription, l'acquisition et la cession des instruments financiers émis par les FIA gérés ou conseillés par la société.
- IDIA agit en qualité de société de gestion de portefeuille des FIA listés en annexe et réservés à une clientèle exclusivement professionnelle au sens de l'article L. 533-16 du Code monétaire et financier. Elle participe, au travers des véhicules d'investissement qu'elle gère ou qu'elle conseille en qualité de société de gestion de portefeuille agréée AMF, à des opérations de haut de bilan dans les différents secteurs de l'économie et prioritairement dans les domaines d'excellence du Groupe : agriculture, agroalimentaire, viti-vinicole, santé, tourisme.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Activités opérationnelles

- L'année 2024 a été commercialement très dynamique pour IDIA, qui a réalisé un nombre important d'opérations en termes d'investissement. Au global, tous véhicules d'investissement confondus, IDIA a réalisé un nombre record d'opérations : 12 nouveaux investissements pour 188,2M€, 14 réinvestissements pour 55,6M€ et 7 cessions pour 116,6M€.

 Au cours de l'exercice écoulé, IDIA a ainsi poursuivi ses investissements à un rythme soutenu sur les fonds les plus récents : Crédit Agricole Régions Développement, LCL Croissance, CA Transitions A, CA Transitions B, Ambition Agri-Agro Investissement. Par ailleurs, elle a lancé un nouveau fonds thématique « Crédit Agricole Énergie & Économie Bas Carbone I » (FPCI) de 320M€, dédié à la transition énergétique et l'économie bas carbone.

- L'activité commerciale en 2024 s'est inscrite dans la lignée de l'année 2023. Toutefois, les tensions internationales (guerre en Ukraine, tension au Moyen Orient...), l'incertitude sur le plan politique, commercial et fiscal au niveau national comme à l'échelle mondiale (notamment américaine), le ralentissement généralisé de l'économie ainsi que le durcissement des conditions financières pourraient impacter les résultats de certaines d'entre elles.

- IDIA assure également des prestations de conseils ou de services pour :

Entité	Type de contrat	Date de signature	Date d'effet (rétroact.)	Date d'échéance	Renouvelable tacitement par périodes de
Crédit Agricole Capital Investissement & Finance (« CACIF »)	Conseil	16/12/2015 (avenant n°2 du 17/10/2024)	01/01/2015	31/12/2015	1 an
	Prestation de services (Agri)	16/12/2015 (avenant n°8 du 12/12/2024)	01/01/2015	31/12/2015	1 an
	Prestation de services	17/01/2023 (avenant n°1 du 17/10/2024)	01/06/2022	Durée indéterminée (préavis 6 mois)	
Cansa Holding	Conseil	16/12/2015 (avenant n°1 du 30/06/2019)	01/01/2015	31/12/2015 **A pris fin en 2024**	1 an
Cariou Holding	Conseil	06/02/2023 (remplace celle du 26/07/2013 pour remplacer Sodica par IDIA)	01/06/2022	31/12/2023	1 an
Crédit Agricole Partenariat	Conseil	29/06/2018 (avenant n°3 du 08/10/2021)	29/06/2018	31/12/2019	1 an
Finca	Conseil	15/10/2020	10/07/2020	Indéterminée	NA
Camalt Holding	Conseil	10/12/2021	13/10/2021	Indéterminée	NA
SCI Jonquières	Prestation de services	23/12/2013	01/01/2013	31/12/2015 **A pris fin en 2024**	3 ans
FIRECA	Prestation de services	15/11/2019	01/01/2020	31/12/2020	1 an
Crédit Agricole Midcap Advisors	Prestation de services	22/07/2022	01/06/2022	31/05/2024 (selon les prestations visées) **A pris fin en 2024**	NA

1.3. Résultats économiques et financiers de la Société au cours de l'exercice

(En €)	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation	36 863 952	31 314 428
Charges d'exploitation	24 156 932	22 253 308
Résultat d'exploitation	12 707 020	9 061 120
Résultat financier	1 013 566	493 531
Bénéfice ou perte de l'exercice	8 654 662	6 013 878

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Il est précisé que les comptes au 31/12/2024 présentés au Conseil d'administration ont été établis selon les principes et méthodes comptables communément admis par la profession. Ces principes et méthodes ont un caractère permanent d'un exercice à l'autre.

1.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Au cours de l'exercice en cours, notre société poursuivra son activité de capital-investissement.

Outre la guerre en Ukraine et tension au Moyen Orient, le ralentissement généralisé, de l'économie ainsi que le durcissement des conditions financières pourraient perturber fortement les perspectives de la société sur 2024. Par ailleurs, il faudra surveiller de près l'impact possible de l'incertitude sur le plan politique et fiscal au niveau national, comme sur le plan des politiques commerciales à l'échelle mondiale (notamment américaine).

1.5. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Néant

1.6. Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

1.7. Liste des filiales et participations

Néant

1.8. Informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients :

Données IDIA au 31 décembre 2024 EN €

	Article D.441 -4 I. 1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I-4. 2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	25	15	5	8	17	45	16	6	1	0	18	25
Montant total des factures concernées (TTC)	913 682,08	28 132,66	4 080,66	17 685,02	120 056,53	169 954,87	352 607,85	173 985,18	10 633,02	-	305 143,57	489 761,77
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	1						0					
Montant total des factures exclues (TTC)												
(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerces)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	x délais contractuels: A réception ☐ délais légaux: 30 jours						x délais contractuels: A réception ☐ délais légaux: 30 jours					

Au 31/12/2024, il reste 25 factures fournisseurs et 26 factures clients non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont les termes ne sont pas échus.

Le montant des factures clients à établir au 31/12/2024 s'élèvent à 1 186 406,92€ TTC.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.9. La politique ESG (Responsabilité Environnementale, Sociale et de Gouvernance)

Pour les participations détenues par la Société en tant qu'actionnaire minoritaire, la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance constitue une priorité pour IDIA *(société de gestion)* dans ses décisions d'investissement et dans le suivi long terme de ses participations.

Conformément à l'article 3 du Règlement SFDR, les risques en matière de durabilité sont intégrés dans le processus de prise de décision en matière d'investissement et à toutes les étapes de la vie de ses participations de la façon suivante :

- Un **outil d'évaluation de la maturité ESG de l'entreprise**, ciblée sur les principaux enjeux ESG, est systématiquement intégré dans le processus d'instruction de chaque dossier d'investissement ;
- Une **clause RSE** (responsabilité sociétale des entreprises) est insérée dans le pacte d'actionnaires signé au moment de l'investissement, prévoyant des engagements de la société en termes de RSE ;
- Une **mesure annuelle de l'empreinte environnementale et sociale des participations en portefeuille** est réalisée annuellement via la campagne de reporting ESG en partenariat avec un cabinet de conseil. Cette collecte de données extra-financière permet de dresser un diagnostic des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance au niveau du portefeuille.
- Un **accompagnement rapproché et opérationnel** est réalisé pour la plupart des participations par l'équipe ESG d'IDIA :
 - dans le cadre de la **campagne annuelle de reporting ESG**, une partie des participations bénéficie d'un **échange avec l'équipe ESG et d'un rapport individualisé** (diagnostic ESG, benchmark ESG, identification des bonnes pratiques et des axes d'amélioration)
 - **en parallèle de la campagne, des accompagnements ponctuels ou périodiques** sont réalisés par l'équipe ESG auprès de certaines participations :
 - Définition de plan de progrès RSE, participation à des comités RSE,
 - Réalisation (avec l'aide de prestaires) de bilans carbone et définition de trajectoires de réduction des émissions de GES,
 - Organisation de webinaires et/ou d'échanges sur des thématiques ESG spécifiques,
 - Mise en relation avec des prestataires, partage de bonnes pratiques entre participations, etc.

L'évaluation ESG de chaque participation est faite en phase de préinvestissement et peut être révisée chaque année grâce au suivi ESG par les investisseurs en charge de la gestion de la participation, complétée pour la plupart des participations par (i) le reporting annuel ESG de la participation et/ou, (ii) les échanges de l'équipe ESG de la Société de Gestion avec la participation et/ou (iii) le suivi des éventuelles controverses de la participation. En cas de dégradation constatée, un plan d'actions peut être mis en place afin de limiter le potentiel impact négatif sur le rendement de la Société.

La thèse d'investissement des FIA gérés ne fixe pas de pourcentage minimum d'alignement des investissements sous-jacents aux critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental fixés par le Règlement Taxonomie. Ainsi, les investissements sous-jacents des FIA ne prennent pas en compte ces critères du Règlement Taxonomie.

La politique ESG mise en œuvre par les équipes d'IDIA est reprise précisément dans le rapport ESG disponible sur son site internet (www.ca-idia.com/engagements/investisseur-responsable/).

Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « **Règlement SFDR** »)
Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2002 établissant un cadre pour faciliter l'investissement durable et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le « **Règlement Taxonomie** »)

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.10 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Les principaux facteurs de risques auxquels la Société est confrontée concernent les points suivants:

- Risque d'investissement/de contrepartie : risque de dépréciation des investissements réalisés par le capital-investisseur (dégradation de la santé financière de la participation, risque lié à la structuration de l'opération, dégradation des conditions de marché, évolution du management et de la gouvernance de l'entreprise, etc.) ;
- Risques opérationnels : inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs (risque juridique, risque de non-conformité, risque de fraude interne et externe, risque de modèle et les risques induits par le recours à des PSEE, risque d'image) ;
- Risque de liquidité et de trésorerie : impossibilité de rembourser certaines dettes ;
- Dans le domaine juridique : litige important envers un client ou fournisseur, retrait d'agrément.

Pour gérer ces risques, outre un processus d'investissements, IDIA a mis en place un dispositif de contrôle décrit à l'article 2.1.6.3 ci-dessous.

1.11 Protection des données personnelles

Le Groupe Crédit Agricole s'appuie sur un dispositif robuste encadrant la protection des données personnelles. Une attention particulière est portée au bon usage des données personnelles et à la minimisation de leur collecte, à leur sécurisation, et au bon exercice des droits des personnes (accès, effacement, etc.) en matière de protection de la vie privée et des libertés individuelles.

L'année 2024 a été consacrée à la poursuite de l'amélioration des outils mis à disposition des entités pour répondre aux exigences de la réglementation (Registre des traitements, outil de recherche et d'analyse des fichiers non structurés) et au renforcement de l'animation des DPO (Guide du DPO, Cartographie des risques, etc.).

2. PROPOSITIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)

Nous vous rappelons que vous aurez à approuver les comptes, à donner quitus de sa gestion à votre conseil d'administration et au Directeur Général, à affecter le résultat de l'exercice, à renouveler le mandat des administrateurs et à approuver une modification du règlement intérieur.

2.1. A TITRE ORDINAIRE

2.1.1 Approbation des comptes au 31 décembre 2024

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice.

2.1.2 Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 8 654 662,14 € comme suit :

Résultat social 2024	**8 654 662,14 €**
Affectation réserve légale (5% jusqu'à 10% du capital social)	0,00 €
Report à nouveau créditeur 2024	5 919 922,89 €
Autres réserves	0,00 €
Résultat distribuable 2024	14 574 585,03 €
Proposition dividendes 2024 *Soit un dividende par action de :*	**8 000 016,00 €** *24 €/action*
Nouveau report à nouveau	**6 574 569,03 €**

2.1.3 Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice 2023	5 833 345,00 €
Exercice 2022	1 800 003,60 €
Exercice 2021	0,00 €

2.1.4 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 27 419 € à titre de dépenses non déductibles fiscalement.

2.1.5 Conventions soumises à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Les conventions soumises aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été régulièrement communiquées aux commissaires aux comptes et sont relatées dans leur rapport spécial qui sera soumis à votre approbation.

2. PROPOSITIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)

2.1.6 Situation des mandats des organes de gestion et de contrôle

2.1.6.1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration décide des grandes orientations stratégiques et opérationnelles de la société et accompagne la direction générale d'IDIA grâce aux expertises techniques et aux compétences managériales de ses administrateurs. Il reflète le socle coopératif du Groupe, et permet de garantir un modèle de développement pérenne au service des entreprises accompagnées, dans une logique d'accompagnement des territoires et dans un environnement de travail exigeant vis-à-vis de leurs enjeux sociaux et environnementaux.

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration se compose des 8 membres, d'un censeur. Par ailleurs, il y a également un représentant du CSE.



OLIVIER GAVALDA
Président du Conseil d'administration

Directeur Général Délégué de Crédit Agricole S.A. en charge de la Banque Universelle



EMMANUEL VEY
Administrateur

Directeur Général de la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne



JEAN-YVES CARILLET
Administrateur

Directeur Général de la Caisse Régionale d'Ille et Vilaine



OLIVIER CONSTANTIN
Administrateur

Directeur Général de la Caisse Régionale d'Aquitaine



PAUL CARITE
Administrateur

Directeur Général de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne



OLIVIER NICOLAS
Administrateur

Directeur Entreprises, Institutionnels, Gestion de fortune et de la Banque privée de LCL



EVE DURET
Administratrice

Directrice des Filiales et Participations de Crédit Agricole S.A.



ISABELLE JOB-BAZILLE
Administratrice

Directrice des Etudes économiques de Crédit Agricole S.A.



Jean-Pierre TOUZET
Censeur

Directeur du pôle Agri-Agro, Garantie et Capital développement de Crédit Agricole S.A.



Olivier DURUT
Représentant du CSE

Crédit Agricole S.A.

2. PROPOSITIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social (administrateurs et Directeur Général visée au point 2.6.2 ci-dessous) durant l'exercice figure au point 3.2 du présent rapport.

Il vous est proposé de vous prononcer :

- Sur le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Olivier GAVALDA pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 ;
- Sur le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Yves CARILLET pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 ;
- Sur le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Paul CARITE pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 ;
- Sur le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Olivier CONSTANTIN pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 ;
- Sur le renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Eve DURET pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 ;
- Sur le renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Isabelle JOB-BAZILLE pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 ;
- Sur le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Olivier NICOLAS pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 ; et
- Sur le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Emmanuel VEY pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

2.1.6.2. Direction Générale



Manuel LEAL
Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'assemblée générale et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il a la faculté de déléguer ses pouvoirs.

Le Comité exécutif assiste le Directeur Général dans la coordination opérationnelle de l'ensemble des entités et des activités de la Société. Il constitue le comité opérationnel de plus haut niveau au sein de la Société. Il rassemble, outre le Directeur Général, la Directrice Finances et Fonctionnement, le Directeur Stratégie et Développement, la Directrice Risques, Conformité & Contrôle Interne et le Directeur Associé.

2. PROPOSITIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)

A la date des présentes, il est ainsi composé de 5 membres :

- M. Manuel LEAL, Directeur Général (également Dirigeant Responsable AMF et Gérant financier) ;
- Mme Nathalie LABARBERE-TAILPIED, Directrice Finances et Fonctionnement (également Dirigeant Responsable AMF) ;
- M. Thomas BENAIM, Directeur Stratégie et Développement ;
- Mme Marie-Odile SCHAAD, Directrice Risques, Conformité et Contrôle Interne ; et
- M. Jacques SIMON, Directeur Associé et Gérant financier.

Cette instance dispose d'une vision d'ensemble et traite de tous les sujets intéressant la Société. Ce comité se réunit chaque semaine par mois, et aussi souvent que l'intérêt de la Société et des entités qu'elle gère l'exige.

Par ailleurs, en qualité de société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers, la Société a désigné des dirigeants responsables et des gérants financiers de la Société. A la date des présentes, il y a 5 gérants financiers M. Manuel LEAL (Directeur Général), M. Cédric FONTAINE (Directeur Associé), M. Nicolas LAMBERT (Directeur Associé), M. Jacques SIMON (Directeur Associé) et M. Hervé PANZUTI (Directeur Associé).

2.1.6.3. Gestion des risques et contrôle interne

Pour gérer les risques, outre un processus d'investissements, IDIA a mis en place un dispositif de contrôle permanent, une fonction de contrôle qui englobe les aspects Conformité ainsi que Risques et Contrôles Permanents : une fonction de Responsable de la conformité et du contrôle interne (« **RCCI** », article 318-5 du Règlement Général de l'AMF) qui opère dans le domaine de Capital Investissement et à la qualité société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. Par ailleurs, il existe également un Contrôleur des Risques.

De plus, un contrôle périodique est assuré par l'Inspection générale Groupe (IGL) en direct.

Ainsi, le dispositif de contrôle interne repose sur trois niveaux de contrôle :

(i) les opérationnels qui réalisent les contrôles de 1er niveau tels que décrits dans les procédures d'IDIA ;

(ii) le RCCI d'IDIA, qui s'assure, pour ses activités, que l'ensemble des risques est identifié, que des contrôles appropriés ont été mis en place et qu'ils sont réalisés ; et

(iii) l'Inspection Générale qui contrôle la qualité du dispositif.

Un certain nombre de procédures et d'indicateurs ont été mis en œuvre pour le suivi de ces risques. Ces derniers font l'objet d'une revue dans différents comités dédiés : Comité de Contrôle Interne d'IDIA (comité en charge du suivi des risques), Comité de valorisation (contrôlant les travaux de valorisation du portefeuille) ou encore le Comité Contentieux.

La RCCI est Mme Marie-Odile SCHAAD, Directrice Risques, Conformité & Contrôle Interne

2.1.6.4. Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes de la société est le cabinet PricewaterhouseCoopers.



2.2. A TITRE EXTRAORDINAIRE

2.2.1 Modifications du Règlement intérieur

Une modification du règlement intérieur est proposée afin les modifications intervenues dans le Code de commerce qui n'oblige désormais plus à avoir les administrateurs en présentiel afin que leurs voix soient prises en compte lors du vote relatif à l'arrêté des comptes.

2.2.2 Pouvoir pour formalités

Il vous est enfin proposé de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte en vue de l'accomplissement des formalités

Tel est le sens des résolutions soumises à votre vote et sur lesquelles nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer.

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU SENS DES ARTICLES L. 225-37 & S. CCOM

3.1. Liste des conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale

Conformément aux dispositions de l'articles L. 225-37-4 du Code de commerce, le présent rapport détaille en annexe la liste des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales (i.e. les conventions soumises aux dispositions de article L. 225-38 du Code de commerce).

3.2. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de L. 225-37-4 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social (administrateurs et Directeur Général) durant l'exercice est reprise ci-après :

Mandataire	Représentant permanent	Fonction & mandat	Organe	Société
Olivier GAVALDA		Directeur Général Délégué - Dirigeant effectif, en charge de la Banque Universelle		Crédit Agricole SA
Olivier GAVALDA		Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Agricole Assurances
Olivier GAVALDA		Administrateur Vice-Président CA	Conseil d'administration	CA Italia
Olivier GAVALDA		Administrateur Président CA Président Comité des Nominations	Conseil d'administration	Crédit Agricole Personal Finance & Mobility (ex CACF)
Crédit Agricole S.A.	Olivier GAVALDA	Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Agricole Asurances Retraite
Crédit Agricole S.A.	Olivier GAVALDA	Administrateur	Conseil d'administration	Pacifica
Olivier GAVALDA		Administrateur Vice-Président	Conseil d'administration	Predica
Olivier GAVALDA		Administrateur Président	Conseil d'administration	IDIA
Olivier GAVALDA		Administrateur		Institut du Crédit Agricole Mutuel (IFCAM)
Olivier GAVALDA		Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Agricole Transitions et Energie
Olivier GAVALDA		Administrateur		Crédit Agricole Santé & Territoire
Olivier GAVALDA		Administrateur	Conseil d'administration	Worldline

Mandataire	Représentant permanent	Fonction	Organe	Société
Eve DURET		Directrice Filiales et Participations		Crédit Agricole SA
Eve DURET		Président		Crédit Agricole Partenariat
Eve DURET		Administratrice	Conseil d'administration	IDIA
Eve DURET		Administratrice	Conseil d'administration	Crédit Agricole Immobilier
Eve DURET		Membre	Supervisory Board	CA Polska
Eve DURET		Administratrice Présidente du Comité d'Audit et des Risques	Conseil d'administration	CA Services Immobilier
Crédit Agricole S.A.	Eve DURET	Administratrice	Conseil d'administration	Crédit Agricole Capital Investissement & Finance
Eve DURET		Présidente - Présidente du Comité de Direction		Delfinances
Eve DURET		Administratrice		CA Leasing & Factoring
Eve DURET		Administratrice Membre du Comité d'Audit Membre du Comité des Risques Présidente du Comité Stratégique		CACEIS
Eve DURET		Administratrice		CACEIS Bank
Eve DURET		Membre		LCL Croissance
Eve DURET (privé)		Dirigeante		SCI Racine
Eve DURET (privé)		Associée		OTIUM

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU SENS DES ARTICLES L. 225-37 & S. CCOM

Mandataire	Représentant permanent	Fonction ou mandat	Organe	Société
Olivier CONSTANTIN		Directeur Général		CRCAM Aquitaine
Olivier CONSTANTIN		Administrateur	Conseil d'administration	IDIA
Olivier CONSTANTIN		Administrateur - Président	Conseil d'administration	Grand Sud-Ouest Capital SA
Olivier CONSTANTIN		Administrateur - Président		GSO Innovation
Olivier CONSTANTIN		Administrateur - Président		GSO Financement
CR AQUITAINE	Olivier Constantin	Administrateur	Conseil d'administration	BMA
Olivier CONSTANTIN		Membre	Conseil de Surveillance	Crédit Agricole Régions Développement
Olivier CONSTANTIN		Administrateur Membre Membre	Conseil d'administration Comité des Risques Comité d'Audit	Crédit Agricole Leasing & Factoring
CR AQUITAINE	Olivier Constantin	Président		SAS Diode Invest
Olivier CONSTANTIN		Administrateur - Président du conseil	Conseil d'administration	Bforbank
CR AQUITAINE	Olivier Constantin	Secrétaire		Fondation pour la Culture et les Civilisations du Vin
Olivier CONSTANTIN		Administrateur		Destination PRO

Mandataire	Représentant permanent	Fonction ou mandat	Organe	Société
Paul CARITE		Directeur Général		Grand Sud-Ouest Capital SA, Grand Sud-Ouest Capital Innovation et Grand Sud-Ouest Capital Financement
Paul CARITE		Administrateur		Grand Sud-Ouest Capital SA, Grand Sud-Ouest Capital Innovation et Grand Sud-Ouest Capital Financement
		Membre	Bureau Fédéral	FNCA
Paul CARITE		Membre	Commission Marché Clients Innovation	FNCA
Paul CARITE		Membre	Commission Engagement Sociétal et Identité Coopérative	FNCA
Paul CARITE		Membre	Comité Transitions Energie et Environnement	FNCA
Paul CARITE		Président	Conseil d'administration	CA TRANSITIONS & ENERGIES
Paul CARITE		Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Agricole d'Egypte
Paul CARITE		Président	Comité Risques	Crédit Agricole d'Egypte
Paul CARITE		Membre	Comité Audit	Crédit Agricole d'Egypte
Paul CARITE		Administrateur	Conseil d'administration	IDIA
Paul CARITE		Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Agricole CIB
Paul CARITE		Membre	Comité des Risques	Crédit Agricole CIB
Paul CARITE		Administrateur	Conseil d'administration	FONCARIS
Paul CARITE		Membre	Comité des Engagements	FONCARIS
Paul CARITE		Administrateur	Conseil d'administration	SAS Rue de la Boétie
Paul CARITE		Administrateur	Conseil d'administration	SACAM Participations
Paul CARITE		Membre	Conseil de gérance	SNC SACAM Mutualisation
Paul CARITE		Administrateur	Conseil d'administration	Fonds Indarra
Paul CARITE		Administrateur	Conseil d'administration	Fondation PG
Paul CARITE		Administrateur	Conseil de surveillance	CONNECTEUR Biarritz

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU SENS DES ARTICLES L. 225-37 & S. CCOM

Mandataire	Représentant permanent	Fonction	Organe	Société
Emmanuel VEY		Directeur général		CRCAM Champagne Bourgogne
Emmanuel VEY		Vice-Président de l'association		Association Dijon Bourgogne Invest
CRCAM de Champagne Bourgogne	Emmanuel VEY	Administrateur		CATS
Emmanuel VEY		Président		Yschool Club des Mécènes
Emmanuel VEY		Administrateur		Crédit Agricole CIB
		Membre	Comité d'Audit	Crédit Agricole CIB
Emmanuel VEY		Président	Conseil d'administration	CA GIP
Emmanuel VEY		Administrateur		SAS Rue La Boétie
Emmanuel VEY		Membre	Conseil de surveillance	SAS In Extenso
Emmanuel VEY		Membre	Comité stratégique	SAS In Extenso
Emmanuel VEY		Président	Conseil d'administration	DELTA
Emmanuel VEY		Administrateur		IDIA

Mandataire	Représentant permanent	Fonction ou mandat	Organe	Société
Jean-Yves CARILLET		Directeur Général		CR Ille et Vilaine
Jean-Yves CARILLET		Président		Unexo Gestion
Jean-Yves CARILLET		Membre du bureau	Conseil d'administration	SAS Rue de la Boétie
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Agricole Payment Services (Nexecur)
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	ACTICAM
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Agricole Immobilier
Jean-Yves CARILLET		Administrateur		Crédit Agricole Services Immobiliers (CASIM)
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	ADICAM
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Lyonnais (LCL)
Jean-Yves CARILLET		Membre	Comité d'audit	Crédit Lyonnais (LCL)
Jean-Yves CARILLET		Membre	Comité Risques	Crédit Lyonnais (LCL)
Jean-Yves CARILLET		Président	Comité Directeur	AGILOR
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	SACAM Participations
Jean-Yves CARILLET		Président		Comité Régional Action Logement (CRAL)
Jean-Yves CARILLET		Membre	Comité Agriculture et Agroalimentaire	FNCA
Jean-Yves CARILLET		Membre	Comité Déploiement Village	FNCA
Jean-Yves CARILLET		Raporteur	Comité Logement et territoires	FNCA
Jean-Yves CARILLET		Président	Comité Plénier du contrôle interne	Groupe Crédit Agricole
Jean-Yves CARILLET		Secrétaire Général adjoint	Bureau Fédéral	FNCA
Jean-Yves CARILLET		Membre	Commission Marchés Clients et Innovation	FNCA
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	IDIA
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	ARCADE VYV
Jean-Yves CARILLET		Directeur Général		SAS Logement et Territoire
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Agricole Midcap Advisors
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	BODEMER (Hors Groupe CA)

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU SENS DES ARTICLES L. 225-37 & S. CCOM

Mandataire	Représentant permanent	Fonction	Organe	Société
Isabelle JOB-BAZILLE		Directrice des études économiques		Crédit Agricole SA
Isabelle JOB-BAZILLE		Membre	Comité de Direction	Crédit Agricole SA
Isabelle JOB-BAZILLE		Administratrice	Conseil d'administration	Crédit Agricole Assurances
Isabelle JOB-BAZILLE		Administratrice	Conseil d'administration	CA Indosuez Wealth (France)
Isabelle JOB-BAZILLE		Administratrice	Conseil d'administration	Crédit Lyonnais (LCL)
Isabelle JOB-BAZILLE		Administratrice	Conseil d'administration	Pacifica
Isabelle JOB-BAZILLE		Administratrice Membre	Conseil d'administration Comité d'Audit et des Comptes	Predica
Isabelle JOB-BAZILLE		Administratrice	Conseil d'administration	IDIA
Isabelle JOB-BAZILLE		Administratrice	Conseil d'administration	Crédit Agricole Assurance Retraite
Isabelle JOB-BAZILLE		Administratrice	Conseil d'administration	Cercle Turgot

Mandataire	Représentant permanent	Fonction	Organe	Société
Olivier NICOLAS		Directeur Général Délégué		Crédit Lyonnais (LCL)
Olivier NICOLAS		Président de SAS (Representant LCL)		HOLDING 20
Olivier NICOLAS		Membre	Comité de Surveillance	CA Titres
Olivier NICOLAS		Membre	Comité de Surveillance	LCL Croissance
Olivier NICOLAS		Administrateur	Conseil d'administration	IDIA
Olivier NICOLAS		Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Agricole Transitions & Energie

Mandataire	Représentant permanent	Fonction ou mandat	Organe	Société
Manuel LEAL		Directeur Général		IDIA
Manuel LEAL		Gérant financier		IDIA
IDIA	Manuel LEAL	Censeur	Conseil d'administration	PAPREC HOLDING
IDIA Participations	Manuel LEAL	Membre	Comité Investisseurs	COSMOBILIS
Crédit Agricole Régions Développement	Manuel LEAL	Membre	Comité de Surveillance	MERICQ INVESTISSEMENTS
Crédit Agricole Régions Développement	Manuel LEAL	Membre	Comité de Surveillance	VSH (VALUESTATEHOTELS)
SOFIPAR	Manuel LEAL			SODIAAL
IDIA Participations	Manuel LEAL	Censeur	Comité Stratégique	AVRIL INDUSTRIE (Pôle animal)

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU SENS DES ARTICLES L. 225-37 & S. CCOM

3.3. Tableau des délégations d'augmentation de capital

Néant.

* * *

Nous vous invitons à approuver les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Conseil d'administration
M. Olivier GAVALDA

ANNEXE 1

CONVENTIONS FAISANT L'OBJET D'UNE INFORMATION CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nom du FIA	Forme sociale	N° RCS (Nanterre)	Type de convention	Date de signature	Date d'effet (rétroactive)	Date d'échéance/ Fin	Renouvelable tacitement par périodes de
I. JUSQU'AU 28/11/2024 (DATE DE DECLASSIFICATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES AVEC LES FIA PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28/11/2024) Il est précisé que les conventions figurant au point I non reprise dans le point II rentrent dans le champ d'application des conventions dites « réglementées » que pour la période du 1er janvier 2024 au 28 novembre 2024. En effet, le Conseil d'administration d'IDIA en date du 28 novembre 2024, constatant que (i) l'activité de gestion de portefeuille et de gestion des risques constitue l'objet principal de l'activité d'IDIA en sa qualité de société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers et dans ce cadre, la conclusion de telles conventions par IDIA est usuelle, d'une part, et (ii) ces conventions de délégations de gestion sont conclues à des conditions normales de marché, dans la mesure où les termes de ces conventions (montant des commissions de gestion sont raisonnables et conformes aux pratiques de marché, modalités, etc.) sont conformes aux pratiques usuelles du marché, a décidé de « déclassifier » ces conventions sur la base des dispositions de l'article L. 225-39 alinéa 1 du Code de commerce qui prévoit que sont exclues du champ des conventions réglementées celles « *conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales* ». **1. CONVENTIONS SIGNEES OU MODIFIEES AU COURS DE L'EXERCICE 2024 :**							
SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS POUR DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE (« SOFIPAR ») *(Dirigeants communs : IDIA, Président de SOFIPAR et partie à la convention)*	SAS	304 578 941	Délégation de gestion	**04/10/2017** (avenant n°1 en date du 18/06/2018, avenant n°2 en date du 07/02/2020 et avenant n°3 du 21/12/2022)	**01/01/2017** (date d'effet de l'avenant n°1 : 01/01/2018, de l'avenant n°2 : 01/01/2020, de l'avenant n°3 : 01/10/2022 et de l'avenant n°4 : 10/10/2024)	**31/12/2019**	**1 an**
CREDIT AGRICOLE AGRICULTURE (« CA Agriculture ») *(Dirigeants communs : IDIA, Président de CA Agriculture et partie à la convention)*	SAS	447 964 594	Délégation de gestion	**04/10/2017** (avenant n° 1 en date du 07/02/2020 et avenant n° 2 en date du 21/12/2022)	**01/01/2017** (date d'effet de l'avenant n°1 : 01/01/2020, de l'avenant n°2 : 21 décembre 2022 ; de l'avenant n°3 : 08/10/2024)	**31/12/2019**	**1 an**
IDIA PARTICIPATIONS *(Dirigeants communs : IDIA, Président de IDIA Participations et partie à la convention)*	SAS	438 309 775	Délégation de gestion	**04/10/2017** (avenant n°1 en date du 07/02/2020, avenant n°2 en date du 21/12/2022 et avenant n°3 en date du 28/12/2023)	**01/01/2017** (date d'effet de l'avenant n°1 : 01/01/2020, de l'avenant n°2 : 01/10/2022, de l'avenant n°3 : 22/12/2023 et de l'avenant n°4 : 08/10/2024)	**31/12/2019**	**1 an**
IDIA DEVELOPPEMENT *(Dirigeants communs : IDIA, Président de IDIA Développement et partie à la convention)*	SAS	537 850 265	Délégation de gestion	**04/10/2017** (avenant n°1 en date du 07/02/2020, avenant n°2 en date du 21/12/2022 et avenant n°3 en date du 28/12/2023)	**01/01/2017** (date d'effet de l'avenant n°1 : 01/01/2020 de l'avenant n°2 : 01/10/2022, de l'avenant n°3 : 22/12/2023 et de l'avenant n°4 : 08/10/2024)	**31/12/2019**	**1 an**
SOCIETE CIVILE DE PORTAGE FORESTIERS & FONCIERS (« SCPFF ») *(Dirigeants communs : IDIA est gérant de SCPFF et partie à la convention)*	Société civile	344 044 359	Délégation de gestion	**18/06/2018**	**01/01/2018** (date d'effet de l'avenant n°1 : 08/10/2024)	**31/12/2019**	**1 an**
IDIA *(Manuel LEAL, DG d'IDIA)*	SA	508 667 094	Convention de mandat social	**27/03/2024** Convention de mandat reprenant les dispositions validées par le Conseil d'administration du 27/03/2024, qui a désigné M. LEAL, en qualité de Directeur Général, à savoir les éléments de rémunération (fixe et variable) et les avantages en nature (souscription d'une assurance chômage privée, maintien du bénéfice des régimes de frais de santé et prévoyance complémentaire, attribution d'un véhicule de fonction). Son contrat de travail antérieur est suspendu le temps de l'exercice de son mandat. Ces éléments de rémunération variable pour 2024 (à verser en 2024) ont été validés par le Conseil du 27/03/2024 et les objectifs relatifs à la partie variable pour 2024 ont été fixés lors dudit conseil.	**27/03/2024**	Conseil d'administration d'arrêté des comptes clos le 31/12/2026	Illimité
Convention compensatoire de gestion entre CACIF et IDIA (relative à CA Agriculture) *(Dirigeants communs : Mme Eve DURET est membre du Conseil d'administration d'IDIA et de CACIF où elle représente Crédit Agricole S.A / CACIF est actionnaire d'IDIA)*	SA	353 849 599	Convention de gestion	Il a été conclu entre CACIF et IDIA en 2015 une convention de gestion visant à octroyer à IDIA, une rémunération complémentaire de 1M€HT (laquelle a été réduite à 500K€ en 2024). Le Conseil d'administration d'IDIA a donné son accord sur cette convention le 22/11/2022 et pour la reconduction le 27/09/2023 puis le 28/11/2024	**01/01/2015**	31/12/2015	1 an
2. CONVENTIONS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE 2024							
CA TRANSITIONS A **(Dirigeants communs : IDIA, Président de CA Transitions A et partie à la convention)**	SAS	801 754 433	Délégation de gestion	**11/10/2019** (Avenant en date du 29/12/2023)	**11/10/2019** (date d'effet de l'avenant : 26/12/2023)	31/12/2022	1 an
CREDIT AGRICOLE REGIONS DEVELOPPEMENT (« CARD ») **(Dirigeants communs : IDIA, Président de CARD et partie à la convention)**	SAS	483 163 549	Délégation de gestion	**19/05/2017** (avenant n° 1 en date du 06/12/2021 et avenant n°2 en date du 29/12/2023)	**01/01/2017** (date d'effet de l'avenant n°1 : 06/12/2021 et de l'avenant n°2 : 26/12/2023)	31/12/2019	1 an

ANNEXE 1

CONVENTIONS FAISANT L'OBJET D'UNE INFORMATION CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nom du FIA	Forme sociale	N° RCS (Nanterre)	Type de convention	Date de signature	Date d'effet (rétroactive)	Date d'échéance/ Fin	Renouvelable tacitement par périodes de
2. CONVENTIONS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE 2024							
CA TRANSITIONS A (Dirigeants communs : IDIA, Président de CA Transitions A et partie à la convention)	SAS	801 754 433	Délégation de gestion	11/10/2019 (Avenant en date du 29/12/2023)	11/10/2019 (date d'effet de l'avenant : 26/12/2023)	31/12/2022	1 an
CREDIT AGRICOLE REGIONS DEVELOPPEMENT (« CARD ») (Dirigeants communs : IDIA, Président de CARD et partie à la convention)	SAS	483 163 549	Délégation de gestion	19/05/2017 (avenant n° 1 en date du 06/12/2021 et avenant n°2 en date du 29/12/2023)	01/01/2017 (date d'effet de l'avenant n°1 : 06/12/2021 et de l'avenant n°2 : 26/12/2023)	31/12/2019	1 an
LCL CROISSANCE (Dirigeants communs : IDIA, Président de LCL Croissance et partie à la convention)	SAS	801 780 958	Délégation de gestion	29/05/2019 (avenant n°1 en date du 17/02/2022 et avenant n°2 en date du 29/12/2023)	01/04/2019 (date d'effet de l'avenant n°1 : 17/02/2023 et de l'avenant n°2 : 26/12/2023)	31/12/2022	1 an
SOFAGRI PARTICIPATIONS (438 309 973 RCS Paris) (Dirigeants communs : IDIA, Président de SOFAGRI Participations et partie à la convention)	SAS	438 309 973	Délégation de gestion	04/10/2017 (avenant n°1 en date du 18/06/2018, avenant n°2 en date du 07/02/2020 et avenant n°3 du 21/12/2022)	01/01/2017 (date d'effet de l'avenant n°1 : 01/01/2018, de l'avenant n°2 : 01/01/2020 et de l'avenant n°3 : 01/10/2022)	31/12/2019	1 an
CA TRANSITIONS B (Dirigeants communs : IDIA, Président de CA Transitions B et partie à la convention)	SAS	878 023 746	Délégation de gestion	11/10/2019	11/10/2019	31/12/2022	1 an
CA GRANDS CRUS (« CAGC ») (Dirigeants communs : IDIA, Président de CAGC et partie à la convention)	SAS	447 963 539	Délégation de gestion	25/07/2016 (avenant en date du 07/02/2020)	01/01/2016 (date d'effet de l'avenant : 01/01/2020)	31/12/2018	1 an
GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS (« GCI ») *(Dirigeants communs : IDIA, Président de GCI et partie à la convention)*	SAS	379 231 731	Délégation de gestion	**25/07/2016** (avenant en date du 07/02/2020)	**01/01/2016** (date d'effet de l'avenant : 01/01/2020)	**31/12/2018**	**1 an**
CARIOU HOLDING *(Dirigeants communs : IDIA, Président de Cariou Holding et partie à la convention)*	SAS	537 863 235	Contrat de prestation de services	**06/02/2023**	**01/01/2023**	**31/12/2023**	**1 an**
3. CONVENTIONS AYANT PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE 2024 :							
IDIA *(Anne-Caroline PACE-TUFFERY, DG d'IDIA)*	SA	508 667 094	Convention de mandat social	**01/04/2022** Convention de mandat reprenant les dispositions validées par le Conseil d'administration du 01/04/2022, qui a désigné Mme Pace-Tuffery en qualité de Directrice Générale, à savoir les éléments de rémunération (fixe et variable) et les avantages en nature (souscription d'une assurance chômage privée, maintien du bénéfice des régimes de frais de santé et prévoyance complémentaire, maintien du bénéfice du régime de retraite supplémentaire « article 82 », attribution d'un véhicule de fonction). Son contrat de travail antérieur est suspendu le temps de l'exercice de son mandat. Ces éléments de rémunération variable pour 2022 (à verser en 2023) ont été validés par le Conseil du 09/02/2023 et les objectifs relatifs à la partie variable pour 2023 ont été fixés lors de la séance du Conseil du 27 juin 2023, lesquelles décisions valent renouvellement tacite de la convention de mandat auquel elles se rapportent à effet du 1er janvier 2023	**01/04/2022**	**14/01/2024** (démission d'Anne-Caroline Pace-Tuffery de son mandat)	Illimité

ANNEXE 1

CONVENTIONS FAISANT L'OBJET D'UNE INFORMATION CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nom du FIA	Forme sociale	N° RCS (Nanterre)	Type de convention	Date de signature	Date d'effet (rétroactive)	Date d'échéance/ Fin	Renouvelable tacitement par périodes de
II. POST 28/11/2024 (DATE DE DECLASSIFICATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES AVEC LES FIA PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'IDIA DU 28/11/2024							
1. CONVENTIONS SIGNEES OU MODIFIEES AU COURS DE L'EXERCICE 2024 :							
Convention compensatoire de gestion entre CACIF et IDIA (relative à CA Agriculture) *(Dirigeants communs : Mme Eve DURET est membre du Conseil d'administration d'IDIA et de CACIF où elle représente Crédit Agricole S.A / CACIF est actionnaire d'IDIA)*	SA	353 849 599	Convention de gestion	Il a été conclu entre CACIF et IDIA en 2015 une convention de gestion visant à octroyer à IDIA, une rémunération complémentaire de 1M€HT (laquelle a été réduite à 500K€ en 2024). Le Conseil d'administration d'IDIA a donné son accord sur cette convention le 22/11/2022 et pour la reconduction le 27/09/2023 puis le 28/11/2024	**01/01/2015**	31/12/2015	1 an
IDIA *(Manuel LEAL, DG d'IDIA)*	SA	508 667 094	Convention de mandat social	**27/03/2024** Convention de mandat reprenant les dispositions validées par le Conseil d'administration du 27/03/2024, qui a désigné M. LEAL, en qualité de Directeur Général, à savoir les éléments de rémunération (fixe et variable) et les avantages en nature (souscription d'une assurance chômage privée, maintien du bénéfice des régimes de frais de santé et prévoyance complémentaire, attribution d'un véhicule de fonction). Son contrat de travail antérieur est suspendu le temps de l'exercice de son mandat. Ces éléments de rémunération variable pour 2024 (à verser en 2024) ont été validés par le Conseil du 27/03/2024 et les objectifs relatifs à la partie variable pour 2024 ont été fixés lors dudit conseil.	**27/03/2024**	Conseil d'administration d'arrêté des comptes clos le 31/12/2026	Illimité
2. Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024 :							
Néant							
3. Conventions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024 :							
IDIA *(Anne-Caroline Pace-Tuffery, DG d'IDIA)*	SA	508 667 094	Convention de mandat social	**01/04/2022** Convention de mandat reprenant les dispositions validées par le Conseil d'administration du 01/04/2022, qui a désigné Mme Pace-Tuffery en qualité de Directrice Générale, à savoir les éléments de rémunération (fixe et variable) et les avantages en nature (souscription d'une assurance chômage privée, maintien du bénéfice des régimes de frais de santé et prévoyance complémentaire, maintien du bénéfice du régime de retraite supplémentaire « article 82 », attribution d'un véhicule de fonction). Son contrat de travail antérieur est suspendu le temps de l'exercice de son mandat. Ces éléments de rémunération variable pour 2022 (à verser en 2023) ont été validés par le Conseil du 09/02/2023 et les objectifs relatifs à la partie variable pour 2023 ont été fixés lors de la séance du Conseil du 27 juin 2023, lesquelles décisions valent renouvellement tacite de la convention de mandat auquel elles se rapportent à effet du 1er janvier 2023.	**01/04/2022**	**14/01/2024** (démission d'Anne-Caroline Pace-Tuffery de son mandat)	Illimité

ANNEXE 2

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

IDIA

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en €)

Nature des indications	2020	2021	2022	2023	2024
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 000 010	5 000 010	5 000 010	5 000 010	5 000 010
Nombre des actions ordinaires existantes	333 334	333 334	333 334	333 334	333 334
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droit de souscription	-				
RESULTATS GLOBAUX DES OPERATIONS EFFECTUEES					
Chiffre d'affaires HT	19 744 634	20 199 572	25 201 333	29 793 674	36 817 952
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	7 529 963	5 604 202	6 926 655	7 838 756	12 915 361
Impôt sur les bénéfices	2 049 734	1 479 045	2 553 850	2 440 672	3 611 696
Résultat après impôt, amortissements et provisions	5 162 579	4 173 846	2 364 348	6 013 878	8 654 662
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
RESULTATS DES OPERATIONS REDUITS A UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	16,44	12,38	13,12	16,19	27,91
Résultat après impôt, amortissements et provisions	15,49	12,52	7,09	18,04	25,96
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31/12	28	35	59	71	76
Montant de la masse salariale	2 981 650	4 152 511	5 285 532	8 500 404	9 481 080
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	303 261	445 139	686 882	1 115 713	1 343 058
Charges pour mise à disposition de personnel appartenant à d'autres entreprises	-	-	-	-	-

Docusign Envelope ID: E1815CA1-D0CA-42A9-B6EE-48DB822FDEE5

IDIA

Comptes sociaux 2024

Certifié conforme à l'original.

DocuSigned by:
922B9B9348084BC...

M. Manuel LEAL
Directeur Général d'IDIA

Docusign Envelope ID: E1815CA1-D0CA-42A9-B6EE-48DB822FDEE5

BILAN **IDIA** **31/12/2024**

ACTIF (en euros)	**Brut**	**Amort. & provisions**	**Net**	**31/12/2023**
Immobilisations incorporelles	**1 648 362**	**1 542 878**	**105 483**	**231 872**
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	1 645 697	1 542 878	102 818	229 207
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	2 665	-	2 665	2 665
Immobilisations corporelles	**59 388**	**19 970**	**39 418**	**9 883**
Installations, agencements	-	-	-	-
Mobilier et matériel	59 388	19 970	39 418	9 883
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières	**54 352**	**-**	**54 352**	**54 352**
Participations	1	-	1	1
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Prêts et comptes courants	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	54 351	-	54 351	54 351
TOTAL I	**1 762 101**	**1 562 848**	**199 253**	**296 106**
Créances clients et comptes rattachés	2 028 777	-	2 028 777	2 062 350
Autres créances d'exploitation	910 615	-	910 615	1 209 441
Créances diverses	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	12 868 877	-	12 868 877	26 265 062
Autres placement tresorerie	-	-	-	-
Disponibilités	25 165 829	-	25 165 829	2 448 556
Charges constatées d'avance	449 495	-	449 495	139 724
TOTAL II	**41 423 593**	**-**	**41 423 593**	**32 125 132**
TOTAL DE L'ACTIF	**43 185 694**	**1 562 848**	**41 622 846**	**32 421 239**

Docusign Envelope ID: E1815CA1-D0CA-42A9-B6EE-48DB822FDEE5

BILAN	IDIA	31/12/2024	31/12/2023
PASSIF (en euros)		**Net**	**Net**
Capital social		**5 000 010**	**5 000 010**
Primes d'émission, de fusion, d'apport		**-**	**-**
Réserves		**500 000**	**500 000**
Réserve légale		500 000	500 000
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		**5 919 923**	**5 739 390**
Résultat de l'exercice		**8 654 662**	**6 013 878**
Résultat en instance d'affectation		**-**	**-**
Provisions réglementées		**-**	**-**
	TOTAL I	**20 074 595**	**17 253 278**
Provisions pour risques et charges		**1 775 492**	**1 282 554**
	TOTAL II	**1 775 492**	**1 282 554**
Emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit		-	-
Emprunts et dettes financières		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 659 733	3 855 704
Dettes fiscales et sociales		14 974 876	9 955 408
Dettes sur immobilisations		-	-
Autres dettes		138 150	74 295
Produits constatés d'avance		-	-
	TOTAL III	**19 772 759**	**13 885 407**
	TOTAL DU PASSIF	**41 622 846**	**32 421 239**

Docusign Envelope ID: E1815CA1-D0CA-42A9-B6EE-48DB822FDEE5

COMPTE DE RESULTAT IDIA	Arrêté au 31/12/2024	Arrêté au 31/12/2023
(en euros)		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue biens et services	36 817 952	29 793 674
Ventes de biens et services	*36 242 732*	*28 987 992*
Autres produits d'exploitation	*575 220*	*805 682*
Reprises de provisions et transferts de charges	46 000	1 520 754
Autres produits	-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**36 863 952**	**31 314 428**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Salaires et charges sociales	14 937 118	13 815 841
Autres achats et charges externes	7 337 431	6 462 841
Autres charges externes liées à la mise à disposition de personnel	*264 154*	*246 664*
Autres charges externes liées à l'activité	*94 750*	*16 733*
Autres achats et charges externes liés au fonctionnement	*6 978 526*	*6 199 444*
Impôts, taxes et versements assimilés	1 218 880	1 120 665
Dotations aux amortissements sur immobilisations	156 065	314 679
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	507 438	539 281
Autres charges	-	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**24 156 932**	**22 253 308**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**12 707 020**	**9 061 120**
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	-
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et TIAP	-	-
D'autres créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	706 168	234 155
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	5	104
Produits nets des cessions de VMP	308 230	259 335
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**1 014 405**	**493 595**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	839	65
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	**839**	**65**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**1 013 566**	**493 531**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	**13 720 587**	**9 554 650**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	840	15 963
Sur opérations en capital	378	-
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**1 218**	**15 963**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	112 010	351
Sur opérations en capital	378	-
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**112 389**	**351**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-111 170**	**15 612**
PARTICIPATION DES SALARIES (IX)	**1 343 058**	**1 115 713**
IS (X)	**3 611 696**	**2 440 672**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	**37 879 575**	**31 823 986**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**29 224 913**	**25 810 108**
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	**8 654 662**	**6 013 878**

Docusign Envelope ID: E1815CA1-D0CA-42A9-B6EE-48DB822FDEE5

ANNEXE

Au 31 décembre 2024

1. Cadre juridique et financier et faits marquants de l'exercice

1.1. Cadre juridique et financier

IDIA, société anonyme à conseil d'administration, exerce à titre principal, la gestion de plusieurs fonds d'investissement alternatifs ainsi que la fourniture de services d'investissement ou complémentaires aux services d'investissement et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, en France et à l'étranger se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

IDIA est détenue à 99.9997% par CREDIT AGRICOLE SA et à 0.0003% par CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE.

1.2. Environnement économique et financier en 2024

L'année 2024 a été riche en évènements, avec un impact fort sur notre économie : incertitudes liées à l'environnement politique national, à l'économie internationale, à l'aggravation des tensions géopolitiques (avec notamment la poursuite de la guerre en Ukraine et la tension accrue au Moyen-Orient) ou encore à la crainte des nouvelles politiques économiques et commerciales liée à l'alternance politique aux Etats-Unis.
Dans cet environnement, l'économie française a affiché en 2024 une croissance modérée de 1,1%, marquant une légère amélioration par rapport à la croissance de 2023 (+0,9%). Cette progression a été principalement soutenue par la dépense publique et le commerce extérieur. La demande intérieure reste toutefois faible, avec une consommation des ménages qui décélère en volume, malgré une inflation qui diminue à 2% en 2024 (vs 4,9% en 2023) sous les effets conjugués de l'arrêt de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la baisse des prix de l'énergie, avec pour la France le maintien du bénéfice du bouclier tarifaire mis en place de 2021 (jusqu'en février 2025). Le déficit public atteint 6% du PIB en 2024.
L'investissement des entreprises a continué de reculer pénalisé par des conditions de financement peu favorables et une incertitude politique persistante. Il en va de même pour l'investissement des ménages,
Les perspectives pour 2025 demeurent incertaines, avec une croissance attendue en léger recul (+0,9%). Selon l'Insee, à l'exception du secteur des services où les tarifs restent élevés, les hausses de prix de l'agroalimentaire devraient rester modérées. Idem pour les prix de l'énergie qui sont, eux aussi, attendus en repli. Toutefois, il faudra surveiller de près l'impact possible de l'incertitude sur le plan politique et fiscal au niveau national, comme sur le plan des politiques commerciales à l'échelle mondiale (notamment américaine).

Docusign Envelope ID: E1815CA1-D0CA-42A9-B6EE-48DB822FDEE5

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Principes comptables

Les comptes au 31 décembre 2024 de IDIA sont établis selon les principes comptables généralement admis, conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03, modifié par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07, ainsi que dans le respect du principe de prudence et des règles :

- De continuité de l'exploitation,
- De permanence des méthodes,
- D'indépendance des exercices.

La règle de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

2.2. Passage aux normes IFRS

Intégrée dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, IDIA applique les normes et recommandations émises par le groupe dans le cadre du passage aux normes IFRS au 1er janvier 2007.

2.3. Méthodes Comptables

Chiffre d'affaires

En matière de mandat de gestion, le chiffre d'affaires est constitué de commissions qui sont enregistrées conformément aux mandats signés avec les différentes sociétés du Groupe.

2.4. Méthodes d'évaluation

2.4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des immobilisations correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les amortissements sont généralement calculés en fonction de la durée normale d'utilisation selon les critères suivants :

- Agencements et installations	10 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans
- Mobilier de bureau	5 ans
- Logiciels	5 ans

2.4.2. Titres de participation

Les titres enregistrés sous cette rubrique sont destinés à contribuer à l'activité d'IDIA ; ils sont conservés durablement et présentent un caractère stratégique.

Docusign Envelope ID: E1815CA1-D0CA-42A9-B6EE-48DB822FDEE5

Leur évaluation se fait à la valeur d'usage. Les principaux critères retenus pour la détermination de cette valeur sont l'actif net, la valeur de marché, les données prévisionnelles et l'utilité pour IDIA de détenir cette participation.

2.4.3. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Ces titres sont enregistrés pour leurs valeurs historiques. Les frais accessoires des titres acquis sont inclus dans le coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à l'évaluation de ce portefeuille, titre par titre.

La Société applique, pour l'évaluation de ses titres, les méthodes définies par les organismes professionnels du Capital Investissement, notamment l'AFIC.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque, pour un titre, la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient

2.4.4. Prêts et comptes courants

Les prêts et comptes courants sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où apparaîtrait, en fin d'exercice, une perte probable.

2.4.5. Créances d'exploitation

En application des règles générales d'évaluation du PCG, les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale, et par prudence, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable.

2.4.6. Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie

Les titres de placement sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition comptabilisés immédiatement en charges.

Les obligations sont enregistrées pour leur valeur au pied de coupon.
Les prêts et instruments de trésorerie sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est estimée en tenant compte du prix de marché.

Il est constitué une provision pour dépréciation lorsque, pour une même catégorie de titres, la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

Docusign Envelope ID: E1815CA1-D0CA-42A9-B6EE-48DB822FDEE5

3. Notes annexes au bilan *(en Milliers d'Euros)*

3.1. Actif

3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

	Valeur brute au 31.12.2023	Acquisitions	Cessions & Transfert	Valeur brute au 31.12.2024
Immobilisations incorporelles	1 631	18	-	1 649
Immobilisations corporelles	19	42	2	59
TOTAL	**1 650**	**60**	**2**	**1 708**

3.1.2. Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

	Amortissements au 31.12.2023	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.2024
Immobilisations incorporelles	1 399	144	-	1 543
Immobilisations corporelles	9	12	1	20
TOTAL	**1 408**	**156**	**1**	**1 563**

3.1.3. Titres de participation

Au 31 décembre 2024, IDIA ne détient en titres de participation qu'une action de la SCPFF inscrite pour 0,60 €.

	Valeur brute au 31.12.2023	Acquisitions	Cessions & Transfert	Valeur brute au 31.12.2024
	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

3.1.4. Provisions sur Titres de participation

	Provisions au 31.12.2023	Dotations	Reprises	Provisions au 31.12.2024
	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

Docusign Envelope ID: E1815CA1-D0CA-42A9-B6EE-48DB822FDEE5

3.1.5. Prêts et comptes courants

	Valeur brute au 31.12.2023	Acquisitions	Cessions & Transfert	Valeur brute au 31.12.2024
Compte-courant	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

3.1.6. Créances clients et comptes rattachés – Autres créances d'exploitation

	Valeur brute au 31.12.2024	Valeur brute au 31.12.2023
Créances clients	2 029	2 062
Autres créances	911	1 209
TOTAL	**2 940**	**3 271**

Les créances clients sont liées à l'activité de gestion de portefeuille auprès des différentes sociétés du Groupe. En règle générale, toutes ont une échéance inférieure à six mois. Les autres créances représentent principalement des créances envers l'Etat et les organismes sociaux pour 442K€, ainsi que des frais de constitution pour 382 K€, avancés par IDIA pour le compte des fonds, qui seront remboursés par les fonds, après la finalisation de leur création.

3.1.7. Produits à recevoir

	Détail	Montant au 31.12.2024
- Immobilisations Financières		-
- Créances		**1 555**
Factures à établir	1 186	
ICNE	369	
Valeurs Mobilières de Placement		-
Disponibilités		-
TOTAL		**1 555**

Docusign Envelope ID: E1815CA1-D0CA-42A9-B6EE-48DB822FDEE5

3.1.8. Charges constatées d'avance

	Valeur brute au 31.12.2024	Valeur brute au 31.12.2023
Charges constatées d'avance	450	140
TOTAL	**450**	**140**

3.1.9. Valeurs mobilières de placement

	Valeur brute au 31.12.2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31.12.2024
OPCVM	9 060	12 409	21 469	-
Dépôt à terme	17 000	7 500	12 000	12 500
ICNE sur dépôt à terme	205	300	136	369
TOTAL	**26 265**	**20 209**	**33 605**	**12 869**

3.2. Passif

3.2.1. Capitaux propres

La situation nette a évolué comme suit, au cours de l'exercice :

	Bilan au 31.12.2023	Affectation du résultat	Autres variations	Bilan au 31.12.2024
Capital appelé	5 000	-	-	5 000
Réserve légale	500	-	-	500
Prime de Fusion	-	-	-	-
Report à nouveau	5 739	181		5 920
Résultat	6 014	-6 014	8 655	8 655
TOTAL	**17 253**	**-5 833**	**8 655**	**20 075**

Le capital social de IDIA est composé de 333 334 actions au nominal de 15 € et est détenu à 99.9997% par CREDIT AGRICOLE SA et à 0.0003% par CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE.

Docusign Envelope ID: E1815CA1-D0CA-42A9-B6EE-48DB822FDEE5

3.2.2. Provisions

Les provisions enregistrées au passif s'analysent comme suit :

	Bilan au 31.12.2023	Dotations	Reprises	Bilan au 31.12.2024
Provisions pour risques	23	411	14	420
Provisions pour charges	1 260	97	1	1 356
TOTAL	**1 283**	**508**	**15**	**1 776**

Les provisions pour charges sont constituées d'engagements envers le personnel pour 810 K€ et de 450 K€ de provisions pour litiges sociaux.

3.2.3. Dettes Fiscales et sociales

	Valeur brute au 31.12.2024	Valeur brute au 31.12.2023
Dettes sociales	3 276	8 691
Dettes Fiscales	11 699	1 264
TOTAL	**14 975**	**9 955**

3.2.4. Charges à payer

	Détail	Montant au 31.12.2024
- Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		3 940
Fournisseurs Factures non parvenues	3 940	
- Dettes Fiscales et Sociales		10 828
Primes déménagement chargées	-	
Congés Payés	2 801	
Participation et intéressement	1 696	
RVP, Bonus Chargés	6 278	
Autres frais de personnel	-	
CVAE	20	
C3S	28	
Taxe sur les véhicules de société	1	
DOETH	4	
- Autres dettes		138
TOTAL		**14 906**

Docusign Envelope ID: E1815CA1-D0CA-42A9-B6EE-48DB822FDEE5

3.2.5. Eléments concernant les entreprises liées

Postes	31.12.2024
Créances client et comptes rattachés	2 028
Autres créances	4
Banque	25 166
Charges constatées d'avance	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 081
Dettes fiscales et sociales	-
Autres dettes	-
Chiffre d'affaires	36 243
Autres produits financiers	164
Autres charges financières	-
Achats et Prestations de service	2 201

3.2.6. Echéances des créances et dettes selon la durée restant à courir

	Valeur brute au 31.12.2024	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	2 029	2 029	-
Autres créances d'exploitations	911	911	-
Créances diverses	-	-	-
TOTAL	**2 940**	**2 940**	**-**
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	4 660	4 660	-
Dettes Fiscales et sociales	14 975	14 975	-
Autres Dettes	138	138	-
TOTAL	**19 773**	**19 773**	**-**

Docusign Envelope ID: E1815CA1-D0CA-42A9-B6EE-48DB822FDEE5

4. Notes annexes au compte de résultat *(en Milliers d'Euros)*

4.1. Présentation analytique du compte de résultat

	2024	2023
Produits du portefeuille	-	-
Produits et frais financiers	1 014	493
Commissions nettes	36 723	29 777
PRODUIT NET DES ACTIVITES	**37 737**	**30 270**
Frais généraux nets	**-23 367**	-21 331
Amortissements	-156	-315
Provisions pour charges d'exploitation	-493	931
RESULTAT COURANT	**13 721**	**9 555**
Résultat exceptionnel	-111	16
Participation et Intéressement des salariés aux résultats	-1 343	-1 116
Impôt sur les bénéfices	-3 612	-2 441
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**8 655**	**6 014**

Les commissions nettes correspondent au chiffre d'affaires déduction faite des rétrocessions et honoraires liées aux commissions.

4.2. Note sur le résultat fiscal

Depuis le 23 septembre 2008, IDIA fait partie du périmètre d'intégration fiscale de Crédit Agricole SA. Cela implique l'application du régime de groupe tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

La contribution d'IDIA à la dette d'impôt sur les sociétés, aux contributions additionnelles et à l'impôt forfaitaire annuel supportés par Crédit Agricole SA est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés dont elle aurait été redevable si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée, déduction faite par conséquent des droits à imputation dont elle aurait bénéficié en absence d'intégration.

Au 31 décembre 2024, le résultat fiscal d'IDIA est de 14 086 K€ et la charge d'impôt correspondante s'élève à 3 612 K€.

Résultat avant impôt		Impôt dû	Résultat net
Courant	12 378	-3 584	8 794
Exceptionnel	-111	-28	-139
CT	-	-	-
LT	-	-	-
TOTAL	**12 267**	**-3 612**	**8 655**

Docusign Envelope ID: E1815CA1-D0CA-42A9-B6EE-48DB822FDEE5

5. Informations relatives au hors bilan

Néant.

6. Autres informations

6.1. Ventilation du chiffre d'affaires brut par activité et par zone géographique

	France	Etranger	TOTAL
Gestion	36 818	-	36 818
TOTAL	**36 818**	**-**	**36 818**

6.2. Effectif moyen par catégorie

	Cadres & Non cadres CDD	Cadres CDI	Non Cadres CDI	TOTAL
Salariés mis à disposition par Crédit Agricole SA	-	-	-	-
Salariés IDIA	-	73	-	73
TOTAL	**-**	**73**	**-**	**73**

6.3. Montant global des rémunérations à l'ensemble des organes de direction

Néant.

6.4. Honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 21 K€ prorata de TVA non récupérable inclus.

Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, ainsi qu'au titre du contrôle d'un acompte sur dividendes. Aucun autre honoraire n'ayant été occasionné au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre de diligences directement liées.

Docusign Envelope ID: E1815CA1-D0CA-42A9-B6EE-48DB822FDEE5

IDIA

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2024

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES (En Milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote-Part de capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus	Prêts & avances Consenties et non encore remboursés	Cautions et Avals donnés	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes de l'exercice	Commentaires
A. Renseignements détaillés concernant les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (détenues à plus de 50%) :										
NEANT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Participations (détenues entre 10% et 50%)										
NEANT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication										
NEANT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Docusign Envelope ID: E1815CA1-D0CA-42A9-B6EE-48DB822FDEE5

IDIA

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en €)

Nature des indications	2020	2021	2022	2023	2024
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 000 010	5 000 010	5 000 010	5 000 010	5 000 010
Nombre des actions ordinaires existantes	333 334	333 334	333 334	333 334	333 334
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droit de souscription	-				
RESULTATS GLOBAUX DES OPERATIONS EFFECTUEES					
Chiffre d'affaires HT	19 744 634	20 199 572	25 201 333	29 793 674	36 817 952
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	7 529 963	5 604 202	6 926 655	7 838 756	12 915 361
Impôt sur les bénéfices	2 049 734	1 479 045	2 553 850	2 440 672	3 611 696
Résultat après impôt, amortissements et provisions	5 162 579	4 173 846	2 364 348	6 013 878	8 654 662
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
RESULTATS DES OPERATIONS REDUITS A UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	16,44	12,38	13,12	16,19	27,91
Résultat après impôt, amortissements et provisions	15,49	12,52	7,09	18,04	25,96
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31/12	28	35	59	71	76
Montant de la masse salariale	2 981 650	4 152 511	5 285 532	8 500 404	9 481 080
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	303 261	445 139	686 882	1 115 713	1 343 058
Charges pour mise à disposition de personnel appartenant à d'autres entreprises	-	-	-	-	-

Idia

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale
Idia
12 Place des Etats-Unis
92127 Montrouge Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Idia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 2 avril 2025

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès HUSSHERR

Agnès Hussherr

IDIA

Comptes sociaux 2024

BILAN **IDIA** **31/12/2024**

ACTIF (en euros)	**Brut**	**Amort. & provisions**	**Net**	**31/12/2023**
Immobilisations incorporelles	**1 648 362**	**1 542 878**	**105 483**	**231 872**
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	1 645 697	1 542 878	102 818	229 207
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	2 665	-	2 665	2 665
Immobilisations corporelles	**59 388**	**19 970**	**39 418**	**9 883**
Installations, agencements	-	-	-	-
Mobilier et matériel	59 388	19 970	39 418	9 883
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières	**54 352**	**-**	**54 352**	**54 352**
Participations	1	-	1	1
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Prêts et comptes courants	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	54 351	-	54 351	54 351
TOTAL I	**1 762 101**	**1 562 848**	**199 253**	**296 106**
Créances clients et comptes rattachés	2 028 777	-	2 028 777	2 062 350
Autres créances d'exploitation	910 615	-	910 615	1 209 441
Créances diverses	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	12 868 877	-	12 868 877	26 265 062
Autres placement tresorerie	-	-	-	-
Disponibilités	25 165 829	-	25 165 829	2 448 556
Charges constatées d'avance	449 495	-	449 495	139 724
TOTAL II	**41 423 593**	**-**	**41 423 593**	**32 125 132**
TOTAL DE L'ACTIF	**43 185 694**	**1 562 848**	**41 622 846**	**32 421 239**

BILAN	IDIA	31/12/2024	31/12/2023
PASSIF (en euros)		**Net**	**Net**
Capital social		**5 000 010**	**5 000 010**
Primes d'émission, de fusion, d'apport		**-**	**-**
Réserves		**500 000**	**500 000**
Réserve légale		500 000	500 000
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		**5 919 923**	**5 739 390**
Résultat de l'exercice		**8 654 662**	**6 013 878**
Résultat en instance d'affectation		**-**	**-**
Provisions réglementées		**-**	**-**
	TOTAL I	**20 074 595**	**17 253 278**
Provisions pour risques et charges		**1 775 492**	**1 282 554**
	TOTAL II	**1 775 492**	**1 282 554**
Emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit		-	-
Emprunts et dettes financières		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 659 733	3 855 704
Dettes fiscales et sociales		14 974 876	9 955 408
Dettes sur immobilisations		-	-
Autres dettes		138 150	74 295
Produits constatés d'avance		-	-
	TOTAL III	**19 772 759**	**13 885 407**
	TOTAL DU PASSIF	**41 622 846**	**32 421 239**

COMPTE DE RESULTAT	IDIA	Arrêté au 31/12/2024	Arrêté au 31/12/2023
(en euros)			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production vendue biens et services		36 817 952	29 793 674
Ventes de biens et services		*36 242 732*	*28 987 992*
Autres produits d'exploitation		*575 220*	*805 682*
Reprises de provisions et transferts de charges		46 000	1 520 754
Autres produits		-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		**36 863 952**	**31 314 428**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Salaires et charges sociales		14 937 118	13 815 841
Autres achats et charges externes		7 337 431	6 462 841
Autres charges externes liées à la mise à disposition de personnel		*264 154*	*246 664*
Autres charges externes liées à l'activité		*94 750*	*16 733*
Autres achats et charges externes liés au fonctionnement		*6 978 526*	*6 199 444*
Impôts, taxes et versements assimilés		1 218 880	1 120 665
Dotations aux amortissements sur immobilisations		156 065	314 679
Dotations aux provisions sur actif circulant		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		507 438	539 281
Autres charges		-	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		**24 156 932**	**22 253 308**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		**12 707 020**	**9 061 120**
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		-	-
PRODUITS FINANCIERS			
De participations et TIAP		-	-
D'autres créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		706 168	234 155
Reprises de provisions et transferts de charges		-	-
Différences positives de change		5	104
Produits nets des cessions de VMP		308 230	259 335
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		**1 014 405**	**493 595**
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées		-	-
Différences négatives de change		839	65
Charges nettes sur cessions de VMP		-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)		**839**	**65**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		**1 013 566**	**493 531**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)		**13 720 587**	**9 554 650**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		840	15 963
Sur opérations en capital		378	-
Reprises sur provisions et transfert de charges		-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		**1 218**	**15 963**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		112 010	351
Sur opérations en capital		378	-
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		**112 389**	**351**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		**-111 170**	**15 612**
PARTICIPATION DES SALARIES (IX)		**1 343 058**	**1 115 713**
IS (X)		**3 611 696**	**2 440 672**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		**37 879 575**	**31 823 986**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		**29 224 913**	**25 810 108**
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE		**8 654 662**	**6 013 878**

ANNEXE

Au 31 décembre 2024

1. Cadre juridique et financier et faits marquants de l'exercice

1.1. Cadre juridique et financier

IDIA, société anonyme à conseil d'administration, exerce à titre principal, la gestion de plusieurs fonds d'investissement alternatifs ainsi que la fourniture de services d'investissement ou complémentaires aux services d'investissement et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, en France et à l'étranger se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

IDIA est détenue à 99.9997% par CREDIT AGRICOLE SA et à 0.0003% par CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE.

1.2. Environnement économique et financier en 2024

L'année 2024 a été riche en évènements, avec un impact fort sur notre économie : incertitudes liées à l'environnement politique national, à l'économie internationale, à l'aggravation des tensions géopolitiques (avec notamment la poursuite de la guerre en Ukraine et la tension accrue au Moyen-Orient) ou encore à la crainte des nouvelles politiques économiques et commerciales liée à l'alternance politique aux Etats-Unis.
Dans cet environnement, l'économie française a affiché en 2024 une croissance modérée de 1,1%, marquant une légère amélioration par rapport à la croissance de 2023 (+0,9%). Cette progression a été principalement soutenue par la dépense publique et le commerce extérieur. La demande intérieure reste toutefois faible, avec une consommation des ménages qui décélère en volume, malgré une inflation qui diminue à 2% en 2024 (vs 4,9% en 2023) sous les effets conjugués de l'arrêt de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la baisse des prix de l'énergie, avec pour la France le maintien du bénéfice du bouclier tarifaire mis en place de 2021 (jusqu'en février 2025). Le déficit public atteint 6% du PIB en 2024.
L'investissement des entreprises a continué de reculer pénalisé par des conditions de financement peu favorables et une incertitude politique persistante. Il en va de même pour l'investissement des ménages,
Les perspectives pour 2025 demeurent incertaines, avec une croissance attendue en léger recul (+0,9%). Selon l'Insee, à l'exception du secteur des services où les tarifs restent élevés, les hausses de prix de l'agroalimentaire devraient rester modérées. Idem pour les prix de l'énergie qui sont, eux aussi, attendus en repli. Toutefois, il faudra surveiller de près l'impact possible de l'incertitude sur le plan politique et fiscal au niveau national, comme sur le plan des politiques commerciales à l'échelle mondiale (notamment américaine).

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Principes comptables

Les comptes au 31 décembre 2024 de IDIA sont établis selon les principes comptables généralement admis, conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03, modifié par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07, ainsi que dans le respect du principe de prudence et des règles :

- De continuité de l'exploitation,
- De permanence des méthodes,
- D'indépendance des exercices.

La règle de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

2.2. Passage aux normes IFRS

Intégrée dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, IDIA applique les normes et recommandations émises par le groupe dans le cadre du passage aux normes IFRS au 1er janvier 2007.

2.3. Méthodes Comptables

Chiffre d'affaires

En matière de mandat de gestion, le chiffre d'affaires est constitué de commissions qui sont enregistrées conformément aux mandats signés avec les différentes sociétés du Groupe.

2.4. Méthodes d'évaluation

2.4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des immobilisations correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les amortissements sont généralement calculés en fonction de la durée normale d'utilisation selon les critères suivants :

- Agencements et installations	10 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans
- Mobilier de bureau	5 ans
- Logiciels	5 ans

2.4.2. Titres de participation

Les titres enregistrés sous cette rubrique sont destinés à contribuer à l'activité d'IDIA ; ils sont conservés durablement et présentent un caractère stratégique.

Leur évaluation se fait à la valeur d'usage. Les principaux critères retenus pour la détermination de cette valeur sont l'actif net, la valeur de marché, les données prévisionnelles et l'utilité pour IDIA de détenir cette participation.

2.4.3. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Ces titres sont enregistrés pour leurs valeurs historiques. Les frais accessoires des titres acquis sont inclus dans le coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à l'évaluation de ce portefeuille, titre par titre.

La Société applique, pour l'évaluation de ses titres, les méthodes définies par les organismes professionnels du Capital Investissement, notamment l'AFIC.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque, pour un titre, la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient

2.4.4. Prêts et comptes courants

Les prêts et comptes courants sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où apparaîtrait, en fin d'exercice, une perte probable.

2.4.5. Créances d'exploitation

En application des règles générales d'évaluation du PCG, les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale, et par prudence, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable.

2.4.6. Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie

Les titres de placement sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition comptabilisés immédiatement en charges.

Les obligations sont enregistrées pour leur valeur au pied de coupon.
Les prêts et instruments de trésorerie sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est estimée en tenant compte du prix de marché.

Il est constitué une provision pour dépréciation lorsque, pour une même catégorie de titres, la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

3. Notes annexes au bilan *(en Milliers d'Euros)*

3.1. Actif

3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

	Valeur brute au 31.12.2023	Acquisitions	Cessions & Transfert	Valeur brute au 31.12.2024
Immobilisations incorporelles	1 631	18	-	1 649
Immobilisations corporelles	19	42	2	59
TOTAL	**1 650**	**60**	**2**	**1 708**

3.1.2. Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

	Amortissements au 31.12.2023	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.2024
Immobilisations incorporelles	1 399	144	-	1 543
Immobilisations corporelles	9	12	1	20
TOTAL	**1 408**	**156**	**1**	**1 563**

3.1.3. Titres de participation

Au 31 décembre 2024, IDIA ne détient en titres de participation qu'une action de la SCPFF inscrite pour 0,60 €.

	Valeur brute au 31.12.2023	Acquisitions	Cessions & Transfert	Valeur brute au 31.12.2024
	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

3.1.4. Provisions sur Titres de participation

	Provisions au 31.12.2023	Dotations	Reprises	Provisions au 31.12.2024
	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

3.1.5. Prêts et comptes courants

	Valeur brute au 31.12.2023	Acquisitions	Cessions & Transfert	Valeur brute au 31.12.2024
Compte-courant	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

3.1.6. Créances clients et comptes rattachés – Autres créances d'exploitation

	Valeur brute au 31.12.2024	Valeur brute au 31.12.2023
Créances clients	2 029	2 062
Autres créances	911	1 209
TOTAL	**2 940**	**3 271**

Les créances clients sont liées à l'activité de gestion de portefeuille auprès des différentes sociétés du Groupe. En règle générale, toutes ont une échéance inférieure à six mois. Les autres créances représentent principalement des créances envers l'Etat et les organismes sociaux pour 442K€, ainsi que des frais de constitution pour 382 K€, avancés par IDIA pour le compte des fonds, qui seront remboursés par les fonds, après la finalisation de leur création.

3.1.7. Produits à recevoir

	Détail	Montant au 31.12.2024
- Immobilisations Financières		-
- Créances		**1 555**
Factures à établir	1 186	
ICNE	369	
Valeurs Mobilières de Placement		-
Disponibilités		-
TOTAL		**1 555**

3.1.8. Charges constatées d'avance

	Valeur brute au 31.12.2024	Valeur brute au 31.12.2023
Charges constatées d'avance	450	140
TOTAL	**450**	**140**

3.1.9. Valeurs mobilières de placement

	Valeur brute au 31.12.2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31.12.2024
OPCVM	9 060	12 409	21 469	-
Dépôt à terme	17 000	7 500	12 000	12 500
ICNE sur dépôt à terme	205	300	136	369
TOTAL	**26 265**	**20 209**	**33 605**	**12 869**

3.2. Passif

3.2.1. Capitaux propres

La situation nette a évolué comme suit, au cours de l'exercice :

	Bilan au 31.12.2023	Affectation du résultat	Autres variations	Bilan au 31.12.2024
Capital appelé	5 000	-	-	5 000
Réserve légale	500	-	-	500
Prime de Fusion	-	-	-	-
Report à nouveau	5 739	181		5 920
Résultat	6 014	-6 014	8 655	8 655
TOTAL	**17 253**	**-5 833**	**8 655**	**20 075**

Le capital social de IDIA est composé de 333 334 actions au nominal de 15 € et est détenu à 99.9997% par CREDIT AGRICOLE SA et à 0.0003% par CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE.

3.2.2. Provisions

Les provisions enregistrées au passif s'analysent comme suit :

	Bilan au 31.12.2023	Dotations	Reprises	Bilan au 31.12.2024
Provisions pour risques	23	411	14	420
Provisions pour charges	1 260	97	1	1 356
TOTAL	**1 283**	**508**	**15**	**1 776**

Les provisions pour charges sont constituées d'engagements envers le personnel pour 810 K€ et de 450 K€ de provisions pour litiges sociaux.

3.2.3. Dettes Fiscales et sociales

	Valeur brute au 31.12.2024	Valeur brute au 31.12.2023
Dettes sociales	3 276	8 691
Dettes Fiscales	11 699	1 264
TOTAL	**14 975**	**9 955**

3.2.4. Charges à payer

	Détail	Montant au 31.12.2024
- Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		3 940
Fournisseurs Factures non parvenues	3 940	
- Dettes Fiscales et Sociales		10 828
Primes déménagement chargées	-	
Congés Payés	2 801	
Participation et intéressement	1 696	
RVP, Bonus Chargés	6 278	
Autres frais de personnel	-	
CVAE	20	
C3S	28	
Taxe sur les véhicules de société	1	
DOETH	4	
- Autres dettes		138
TOTAL		**14 906**

3.2.5. Eléments concernant les entreprises liées

Postes	31.12.2024
Créances client et comptes rattachés	2 028
Autres créances	4
Banque	25 166
Charges constatées d'avance	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 081
Dettes fiscales et sociales	-
Autres dettes	-
Chiffre d'affaires	36 243
Autres produits financiers	164
Autres charges financières	-
Achats et Prestations de service	2 201

3.2.6. Echéances des créances et dettes selon la durée restant à courir

	Valeur brute au 31.12.2024	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	2 029	2 029	-
Autres créances d'exploitations	911	911	-
Créances diverses	-	-	-
TOTAL	**2 940**	**2 940**	**-**
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	4 660	4 660	-
Dettes Fiscales et sociales	14 975	14 975	-
Autres Dettes	138	138	-
TOTAL	**19 773**	**19 773**	**-**

4. Notes annexes au compte de résultat *(en Milliers d'Euros)*

4.1. Présentation analytique du compte de résultat

	2024	2023
Produits du portefeuille	-	-
Produits et frais financiers	1 014	493
Commissions nettes	36 723	29 777
PRODUIT NET DES ACTIVITES	**37 737**	**30 270**
Frais généraux nets	**-23 367**	-21 331
Amortissements	-156	-315
Provisions pour charges d'exploitation	-493	931
RESULTAT COURANT	**13 721**	**9 555**
Résultat exceptionnel	-111	16
Participation et Intéressement des salariés aux résultats	-1 343	-1 116
Impôt sur les bénéfices	-3 612	-2 441
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**8 655**	**6 014**

Les commissions nettes correspondent au chiffre d'affaires déduction faite des rétrocessions et honoraires liées aux commissions.

4.2. Note sur le résultat fiscal

Depuis le 23 septembre 2008, IDIA fait partie du périmètre d'intégration fiscale de Crédit Agricole SA. Cela implique l'application du régime de groupe tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

La contribution d'IDIA à la dette d'impôt sur les sociétés, aux contributions additionnelles et à l'impôt forfaitaire annuel supportés par Crédit Agricole SA est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés dont elle aurait été redevable si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée, déduction faite par conséquent des droits à imputation dont elle aurait bénéficié en absence d'intégration.

Au 31 décembre 2024, le résultat fiscal d'IDIA est de 14 086 K€ et la charge d'impôt correspondante s'élève à 3 612 K€.

Résultat avant impôt		Impôt dû	Résultat net
Courant	12 378	-3 584	8 794
Exceptionnel	-111	-28	-139
CT	-	-	-
LT	-	-	-
TOTAL	**12 267**	**-3 612**	**8 655**

5. Informations relatives au hors bilan

Néant.

6. Autres informations

6.1. Ventilation du chiffre d'affaires brut par activité et par zone géographique

	France	Etranger	TOTAL
Gestion	36 818	-	36 818
TOTAL	**36 818**	**-**	**36 818**

6.2. Effectif moyen par catégorie

	Cadres & Non cadres CDD	Cadres CDI	Non Cadres CDI	TOTAL
Salariés mis à disposition par Crédit Agricole SA	-	-	-	-
Salariés IDIA	-	73	-	73
TOTAL	**-**	**73**	**-**	**73**

6.3. Montant global des rémunérations à l'ensemble des organes de direction

Néant.

6.4. Honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 21 K€ prorata de TVA non récupérable inclus.

Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, ainsi qu'au titre du contrôle d'un acompte sur dividendes. Aucun autre honoraire n'ayant été occasionné au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre de diligences directement liées.

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2024

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES (En Milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote-Part de capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus	Prêts & avances Consenties et non encore remboursés	Cautions et Avals donnés	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes de l'exercice	Commentaires
A. Renseignements détaillés concernant les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (détenues à plus de 50%) :										
NEANT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Participations (détenues entre 10% et 50%)										
NEANT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication										
NEANT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Idia

Rapport du commissaire aux comptes sur les documents et rapports prévus dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises

Rapport du commissaire aux comptes sur les documents et rapports prévus dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises

Au Conseil d'administration
Idia
12 Place des Etats-Unis
92127 Montrouge Cedex

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Idia et, en application des dispositions des articles L. 232-3 et L. 821-10 du code de commerce, nous vous signalons que nous n'avons pas reçu communication dans le délai réglementaire des documents et rapports visés aux articles L. 232-2 et L. 232-3 de ce code.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 2 avril 2025

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Hussherr

Idia

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale de la société
Idia
12 Place des Etats-Unis
92127 Montrouge Cedex

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

- ***Avenant N° 4 au contrat de délégation de gestion avec SOFIPAR***

Nature, modalités et objet
Avenant N°4 au contrat de délégation de gestion conclu le 4 octobre 2017 entre SOFIPAR et IDIA ayant pour objet de prévoir les conditions dans lesquelles IDIA agira en tant que gestionnaire – au sens de la directive AIFM – SOFIPAR. La rémunération annuelle est égale à 1,5% HT sur les montants investis dans Portefeuille en valeur brute comptable, hors créances rattachées et hors trésorerie nette au 1er jour de l'exercice social et ne pourra être inférieure à 1 000 000 € HT. L'avenant N°4 a été signé le 10 octobre 2024 avec prise d'effet à la signature. Les différentes parties décident d'abaisser le montant minimum de la rémunération annuelle pour la passer de 1 000 000 € à 500 000 €.

Personnes visées
IDIA, Président de la société SOFIPAR et partie à la convention.

- ***Avenant N° 3 au contrat de délégation de gestion avec Crédit Agricole Agriculture (CA Agriculture)***

Nature, modalités et objet
Avenant N°3 au contrat de délégation de gestion conclu le 4 octobre 2017 entre CA Agriculture et IDIA ayant pour objet de prévoir les conditions dans lesquelles IDIA agira en tant que gestionnaire – au sens de la directive AIFM – de CA Agriculture. La rémunération annuelle est égale à 2% HT des encours et ne pourra être inférieure à 1 000 000 € HT. L'avenant N°3 a été signé le 8 octobre 2024 avec prise d'effet rétroactif au 1er janvier 2020. Les Parties décident de modifier l'article 6.1 (*Rémunération d'IDIA*) afin d'abaisser le montant minimum de la rémunération annuelle pour la passer de 1 000 000 € à 500 000 €.

Personnes visées
IDIA, Président de la société CA Agriculture et partie à la convention.

- ***Avenant N° 4 au contrat de délégation de gestion avec IDIA Participations***

Nature, modalités et objet
Avenant N°4 du 8 octobre 2024, autorisé préalablement par votre conseil d'administration, au contrat de délégation de gestion conclu le 4 octobre 2017 entre IDIA Participations et IDIA ayant pour objet de prévoir les conditions dans lesquelles IDIA agira en tant que gestionnaire – au sens de la directive AIFM – d'IDIA Participations et modifiant l'article 6 du Contrat (Rémunération de la Société de Gestion) afin d'y refléter le mécanisme de rémunération complémentaire instauré au profit d'IDIA sous la forme de commission de performance.
La rémunération annuelle est égale à 2% HT des encours et ne pourra être inférieure à 1 000 000 € HT.
En supplément de la Rémunération annuelle prévue ci-dessus, IDIA a droit au paiement, par le IDIA PARTICIPATIONS, d'une commission de performance calculée une (1) fois par an, à la date comptable de chaque Exercice Comptable de IDIA PARTICIPATIONS. La commission de performance sera d'un maximum de 10% du Montant Distribuable si les deux conditions suivantes sont remplies :

 - IDIA PARTICIPATIONS a distribué ou est en mesure de procéder à une distribution aux associés, conformément aux termes des statuts et du Règlement intérieur,

supérieure ou égale au montant le plus faible entre la Plus-Value Nette et le Résultat Distribuable ;
- L'atteinte d'un TRI Net de IDIA PARTICIPATIONS en date de clôture de l'Exercice Comptable, avant la prise en compte de l'éventuel versement de la Commission de Performance, strictement supérieur à quatre pourcent (4%).
-

Par les présentes, les Parties décident de modifier l'article 6.1 (*Rémunération annuelle*) afin d'abaisser le montant minimum de la rémunération annuelle et le fixer à un montant de 500 000 € contre 1 000 000 € auparavant.

Personnes visées
IDIA, Président de la société Idia Participations et partie à la convention.

- ***Avenant N° 4 au contrat de délégation de gestion avec IDIA Développement***

Nature, modalités et objet
Avenant N°4 du 8 octobre 2024, autorisé préalablement par votre conseil d'administration du 28 novembre 2023, au contrat de délégation de gestion conclu le 4 octobre 2017 entre IDIA Développement et IDIA ayant pour objet de prévoir les conditions dans lesquelles IDIA agira en tant que gestionnaire – au sens de la directive AIFM – d'IDIA Développement et modifiant l'article 6 du Contrat (Rémunération de la Société de Gestion) afin d'y refléter le mécanisme de rémunération complémentaire instauré au profit d'IDIA sous la forme de commission de performance.
La rémunération annuelle est égale à 2% HT des encours et ne pourra être inférieure à 200 000 € HT.
En supplément de la Rémunération annuelle prévue ci-dessus, IDIA a droit au paiement, par le IDIA DÉVELOPPEMENT, d'une commission de performance calculée une (1) fois par an, à la date comptable de chaque Exercice Comptable de IDIA DÉVELOPPEMENT. La commission de performance sera d'un maximum de 10% du Montant Distribuable si les deux conditions suivantes sont remplies :
- IDIA DÉVELOPPEMENT a distribué ou est en mesure de procéder à une distribution aux associés, conformément aux termes des statuts et du Règlement intérieur, supérieure ou égale au montant le plus faible entre la Plus-Value Nette et le Résultat Distribuable ;
- L'atteinte d'un TRI Net de IDIA DÉVELOPPEMENT en date de clôture de l'Exercice Comptable, avant la prise en compte de l'éventuel versement de la Commission de Performance, strictement supérieur à quatre pourcent (4%).

Les Parties décident de modifier l'article 6.1 (*Rémunération annuelle*) afin de relever le montant minimum de la rémunération annuelle et le fixer à un montant de 500.000 € contre 200.000 € auparavant.

Nature, modalités et objet
IDIA, Président de la société Idia Développement et partie à la convention.

- ***Avenant N°1 au contrat de délégation de gestion avec Société Civile de Portage Forestiers & Fonciers (SCPFF)***

Nature, modalités et objet
Contrat de délégation de gestion conclu le 18 juin 2018 entre SCPFF et IDIA ayant pour objet de prévoir les conditions dans lesquelles IDIA agira en tant que gestionnaire – au sens de la directive AIFM – de SCPFF. La rémunération annuelle est calculée selon les modalités suivantes :

- 1% HT du montant du capital social de SCPFF
- Et 3,6% HT du montant des cessions de titres
- Et 2,5% HT du montant des souscriptions et des augmentations de capital

Le présent Avenant n°1 prend rétroactivement effet au 1er janvier 2024. Les Parties décident de modifier l'alinéa 1er de l'article 6 (Rémunération d'IDIA) du Contrat afin d'y refléter le mécanisme de rémunération instauré au profit d'IDIA.

Personnes visées
IDIA, Gérant de la société SCPFF et partie à la convention.

- ***Convention de mandat social entre Idia et Manuel LEAL, DG d'Idia***

Nature, modalités et objet

Convention de mandat reprenant les dispositions validées par le Conseil d'administration du 27/03/2024, qui a désigné M. LEAL, en qualité de Directeur Général, à savoir les éléments de rémunération (fixe et variable) et les avantages en nature (souscription d'une assurance chômage privée, maintien du bénéfice des régimes de frais de santé et prévoyance complémentaire, attribution d'un véhicule de fonction). Son contrat de travail antérieur est suspendu le temps de l'exercice de son mandat.

Ces éléments de rémunération variable pour 2024 (à verser en 2024) ont été validés par le Conseil du 27/03/2024 et les objectifs relatifs à la partie variable pour 2024 ont été fixés lors dudit conseil.

Personnes visées
IDIA et Monsieur Manuel Leal.

- ***Avenant N°7 à la convention compensatoire de gestion avec la société Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)***

Nature, modalités et objet
Avenant N°7 à la convention compensatoire de gestion conclue le 16 décembre 2015 entre CACIF et IDIA ayant pour objet l'octroi d'une rémunération complémentaire de 1 000 000 € HT au titre de sa gestion du pôle Crédit Agricole Agriculture. A ce titre, les parties ont signé le 14 décembre 2022 un avenant n°6 par lequel elles ont convenu de renouveler la convention pour une période supplémentaire de deux ans avec effet rétroactif au 1er janvier 2022.

Modifications de la convention :
Par les présentes, les Parties décident de modifier l'article 2 (Rémunération) afin d'y refléter le mécanisme de rémunération complémentaire instauré au profit d'IDIA. Par conséquent, l'article 2 (*Rémunération*) de la Convention est modifié et remplacé par le texte suivant :

« ARTICLE 2 - REMUNERATION
La rémunération complémentaire revenant à IDIA est fixée à un montant forfaitaire de 500.000 € hors taxes.
Les Parties conviennent que la rémunération susmentionnée pourra faire l'objet d'une révision annuelle. Cette dernière sera étudiée de bonne foi entre les Parties et sera alors applicable à compter du 1er janvier de l'exercice considéré. »

Personnes visées
Crédit Agricole SA, actionnaire à plus de 10% des sociétés CACIF et IDIA.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- ***Avenant n°1 au contrat de délégation de gestion avec CA Transitions A***

Nature, modalités et objet
Avenant n°1 du 29 décembre 2023, autorisé préalablement par votre conseil d'administration du 28 novembre 2023, au contrat de délégation de gestion conclu le 11 octobre 2019 entre CA Transitions A et IDIA ayant pour objet de prévoir les conditions dans lesquelles IDIA agira en tant que gestionnaire – au sens de la directive AIFM – de CA Transitions A, et modifiant l'article 6 du Contrat (Rémunération de la Société de Gestion) afin d'y refléter le mécanisme de rémunération complémentaire instauré au profit d'IDIA sous la forme de commission de performance.
Une rémunération annuelle est calculée selon les modalités suivantes :

- Pendant la période d'investissement (7 ans prorogeable 2 fois 1 an) : 2% du capital souscrit au 31 décembre N-1
- Après la période d'investissement : 2% du montant du prix d'acquisition des participations en portefeuille.

En supplément de la Rémunération annuelle prévue ci-dessus, IDIA a droit au paiement, par le CA Transitions A, d'une commission de performance calculée une (1) fois par an, à la date comptable de chaque Exercice Comptable de CA Transitions A. La commission de performance sera d'un maximum de 10% du Montant Distribuable si les deux conditions suivantes sont remplies :

- CA Transitions A a distribué ou est en mesure de procéder à une distribution aux associés, conformément aux termes des statuts et du Règlement intérieur, supérieure ou égale au montant le plus faible entre la Plus-Value Nette et le Résultat Distribuable ;
- L'atteinte d'un TRI Net de CA Transitions A en date de clôture de l'Exercice Comptable, avant la prise en compte de l'éventuel versement de la Commission de Performance, strictement supérieur à cinq pourcent (5%).

Personnes visées
IDIA, Président de la société CA Transitions A et partie à la convention.

- ***Avenant N° 2 au contrat de délégation de gestion avec Crédit Agricole Régions Développement (CARD)***

Nature, modalités et objet
Avenant N°2 du 29 décembre 2023, autorisé préalablement par votre conseil d'administration du 28 novembre 2023, au contrat de délégation de gestion conclu le 19 mai 2017 entre CARD et IDIA ayant pour objet de prévoir les conditions dans lesquelles IDIA agira en tant que gestionnaire – au sens de la directive AIFM – de CARD et modifiant l'article 6 du Contrat (Rémunération de la Société de Gestion) afin d'y refléter le mécanisme de rémunération complémentaire instauré au profit d'IDIA sous la forme de commission de performance.
La rémunération annuelle est calculée sur l'ANR de CARD, l'ANR désignant l'actif net réévalué établi sur la base des derniers comptes sociaux annuels au 31 décembre N-1 certifiés par les commissaires aux comptes et approuvés en assemblée générale et intégrant la valorisation IFRS des participations du portefeuille au 31 décembre N-1, selon les modalités suivantes :
- Jusqu'à un ANR de 100 000 000 € : 2% HT
- Pour la partie de l'ANR comprise entre 100 000 000 € et 200 000 000 € : 1,8% HT
- Pour la partie de l'ANR supérieure à 200 000 000 € : 1,5% HT.

En supplément de la Rémunération annuelle prévue ci-dessus, IDIA a droit au paiement, par le CARD, d'une commission de performance calculée une (1) fois par an, à la date comptable de chaque Exercice Comptable de CARD. La commission de performance sera d'un maximum de 10% du Montant Distribuable si les deux conditions suivantes sont remplies :
 - CARD a distribué ou est en mesure de procéder à une distribution aux associés, conformément aux termes des statuts et du Règlement intérieur, supérieure ou égale au montant le plus faible entre la Plus-Value Nette et le Résultat Distribuable ;
 - L'atteinte d'un TRI Net de CARD en date de clôture de l'Exercice Comptable, avant la prise en compte de l'éventuel versement de la Commission de Performance, strictement supérieur à cinq pourcent (5%).

Personnes visées
IDIA, Président de la société CARD et partie à la convention.

- ***Avenant N° 2 au contrat de délégation de gestion avec LCL Croissance***

Nature, modalités et objet
Avenant N°2 du 29 décembre 2023, autorisé préalablement par votre conseil d'administration du 28 novembre 2023, au contrat de délégation de gestion conclu le 29 mai 2019 entre LCL Croissance et IDIA ayant pour objet de prévoir les conditions dans lesquelles IDIA agira en tant que gestionnaire – au sens de la directive AIFM – de LCL Croissance et modifiant l'article 6 du Contrat (Rémunération de la Société de Gestion) afin d'y refléter le mécanisme de rémunération complémentaire instauré au profit d'IDIA sous la forme de commission de performance.
La rémunération annuelle est égale à 1,9% HT des encours.
En supplément de la Rémunération annuelle prévue ci-dessus, IDIA a droit au paiement, par le LCL CROISSANCE, d'une commission de performance calculée une (1) fois par an, à la date comptable

de chaque Exercice Comptable de LCL CROISSANCE. La commission de performance sera d'un maximum de 10% du Montant Distribuable si les deux conditions suivantes sont remplies :

- LCL CROISSANCE a distribué ou est en mesure de procéder à une distribution aux associés, conformément aux termes des statuts et du Règlement intérieur, supérieure ou égale au montant le plus faible entre la Plus-Value Nette et le Résultat Distribuable ;
- L'atteinte d'un TRI Net de LCL CROISSANCE en date de clôture de l'Exercice Comptable, avant la prise en compte de l'éventuel versement de la Commission de Performance, strictement supérieur à cinq pourcent (5%)

Personnes visées
IDIA, Président de la société LCL Croissance et partie à la convention.

- ***Avenant N° 3 au contrat de délégation de gestion avec SOFAGRI Participations***

Nature, modalités et objet
Avenant N°3 au contrat de délégation de gestion conclu le 4 octobre 2017 entre SOFAGRI Participations et IDIA ayant pour objet de prévoir les conditions dans lesquelles IDIA agira en tant que gestionnaire – au sens de la directive AIFM – de SOFAGRI Participations. La rémunération forfaitaire est égale à 2 500 HT. L'avenant N°3 a été signé le 21 décembre 2022 avec effet rétroactif au 1er octobre 2022. Les conditions de rémunération demeurent inchangées et seule la politique d'investissement, avec l'exclusion de la transition agroalimentaire, a été modifiée.

Personnes visées
IDIA, Président de la société SOFAGRI Participations et partie à la convention.

- ***Contrat de délégation de gestion avec CA Transitions B***

Nature, modalités et objet
Contrat de délégation de gestion conclu le 11 octobre 2019 entre CA Transition B et IDIA ayant pour objet de prévoir les conditions dans lesquelles IDIA agira en tant que gestionnaire – au sens de la directive AIFM – de CA Transition B. La rémunération annuelle est calculée selon les modalités suivantes :

- Pendant la période d'investissement (7 ans prorogeable 2 fois 1 an) : 2% du capital souscrit au 31 décembre N-1
- Après la période d'investissement : 2% du montant du prix d'acquisition des participations en portefeuille.

Personnes visées
IDIA, Président de la société CA Transitions B et partie à la convention.

- ***Avenant N° 1 au contrat de délégation de gestion avec CA Grands Crus (CAGC)***

Nature, modalités et objet
Avenant N°1 au contrat de délégation de gestion conclu le 25 juillet 2016 entre CAGC et IDIA ayant pour objet de prévoir les conditions dans lesquelles IDIA agira en tant que gestionnaire – au sens de la directive AIFM – de CAGC. La rémunération annuelle est calculée selon les modalités suivantes :

- Un montant forfaitaire de 100 000 € HT pour chaque participation majoritaire
- 2% HT de la valorisation IFRS des participations minoritaires prises en compte dans les calculs de l'actif net réévalué de CAGC au 31 décembre N-1

L'avenant N°1 a été signé le 7 février 2020 avec prise d'effet rétroactif au 1 janvier 2020. Les conditions de rémunération demeurent inchangées et seule la politique d'investissement, avec l'ajout du critère négatif de ratio de division des risques et des précisions sur les règles d'affectation du deal-flow vini-viticole et des secteurs connexes a été modifiée.

Modalités
Pour l'exercice 2024, cette convention a représenté un produit pour IDIA de 200 000 €.

Personnes visées
IDIA, Président de la société CAGC et partie à la convention.

- ***Avenant N° 1 au contrat de délégation de gestion avec Grands Crus Investissements (GCI)***

Nature, modalités et objet
Avenant N°1 au contrat de délégation de gestion conclu le 25 juillet 2016 entre GCI et IDIA ayant pour objet de prévoir les conditions dans lesquelles IDIA agira en tant que gestionnaire – au sens de la directive AIFM – de GCI. La rémunération annuelle est calculée selon les modalités suivantes :

- Un montant forfaitaire de 100 000 € HT pour chaque participation majoritaire
- 2% HT de la valorisation IFRS des participations minoritaires prises en compte dans les calculs de l'actif net réévalué de GCI au 31 décembre N-1

L'avenant N°1 a été signé le 7 février 2020 avec prise d'effet rétroactif au 1 janvier 2020. Les conditions de rémunération demeurent inchangées et seule la politique d'investissement, avec l'ajout du critère négatif de ratio de division des risques et des précisions sur les règles d'affectation du deal-flow vini-viticole et des secteurs connexes a été modifiée.

Personnes visées
IDIA, Président de la société GCI et partie à la convention.

- ***Contrat de prestation de services pour CARIOU HOLDING***

Nature, modalités et objet
Contrat de prestation ayant pour objet de définir les termes des prestations de services et déterminer les modalités de leurs engagements respectifs au titre de la gestion de la participation et de l'organisation et la supervision de divers services de nature administrative pour la société.

Personnes visées
IDIA, Président de la société CARIOU HOLDING et partie à la convention.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 2 avril 2025

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès HUSSHERR

Agnès Hussherr